

d'Lëtzebuerger **Land**

50er



Unabhängige Wochenzeitung für Politik,
Wirtschaft und Kultur

#33 64. Jahrgang 18. August 2017



5 453000 174663



3,50€

Du 50bis au 50ter

Votée en 2007, l'IP-Box semblait ouvrir aux PME une voie royale vers l'optimisation fiscale. Le nouveau projet de loi sur la propriété intellectuelle sonne la fin de l'inventivité juridique

Machtzuwachs

Ab Juni 2018 gilt die neue Datenschutz-Grundverordnung. Die Uhr tickt, Unternehmen müssen mehr tun für den Datenschutz

Le complexe de Peter Pan

Ce qu'une toute petite commune comme Saeul, 750 habitants, nous apprend sur les enjeux des élections communales

Photo : Sven Becker

Votée en 2007, l'IP-Box semblait ouvrir aux PME une voie royale vers l'optimisation fiscale. Dix ans plus tard, le nouveau projet de loi sur la propriété intellectuelle vient endiguer l'inventivité juridique

Du 50bis au 50ter LIR

Bernard Thomas

Stérilisation La place financière l'attendait avec impatience. Le projet de loi introduisant la nouvelle Intellectual property box aura finalement été déposé, sans fanfares et presque en cachette, un 4 août, en plein *Summerloch*. De l'IP-Box votée en 2007 à celle déposée dix ans plus tard (donc du 50bis au 50ter de la Loi concernant l'impôt sur le revenu), le champ d'application s'est réduit comme une peau de chagrin. Exit les marques et noms de domaines qui ne bénéficieront plus des faveurs fiscales. Comme actifs éligibles ne restent plus que ce que prévoyait le cadre de l'OCDE : les brevets, certificats complémentaires (pour produits pharmaceutiques) et logiciels informatiques. Auxquels s'ajoutent désormais les « certificats d'obtention végétale », c'est-à-dire les variétés de plantes qui sont contrôlées par l'industrie semencière et que le paysan n'a donc pas le droit de ressemer d'une année sur l'autre. C'est un projet de loi dans les limites de « Beps ».

En supprimant les marques de la liste des actifs éligibles, le ministre des Finances abolit un de ces schémas de défiscalisation qui faisaient le charme discret de la juridiction luxembourgeoise. L'astuce était simple : d'abord, créer une société boîte-aux-lettres au Grand-Duché et y transférer la propriété intellectuelle ; puis payer à cette entité des royalties en échange de l'utilisation de la marque, du logo ou du brevet. Une multinationale (ou un footballeur professionnel ou un « patent troll »)

Les différences entre « patent boxes » sont devenues minimes. Jouant sur un même level-playing-field, les centres offshore finissent par se marcher sur les pieds

pouvait ainsi réclamer au fisc luxembourgeois une exonération de 80 pour cent sur ces revenus. Tandis que, dans son pays d'origine, le bénéfice – et donc la base imposable – sérodait.

What's in a name ? L'affaire de la Fiduciaire centrale du Luxembourg, qui vient d'être tranchée il y a deux semaines par la Cour administrative, rappelle que l'IP-Box n'était pas uniquement utilisée par des multinationales. Le 13 mars 2008, soit trois mois et demi après le vote du 50bis LIR

à la Chambre des députés, les quatre principaux actionnaires de la Fiduciaire centrale créent Ficiel Group, une SA détentrice de la « marque » qui, elle, sera illico déposée auprès de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle. En août 2008, un contrat de licence est signé entre Ficiel Group SA et la fiduciaire, octroyant à cette dernière le droit d'usage et d'exploitation de la marque, du logo et du nom de domaine... Le tout contre une redevance annuelle de trois pour cent du chiffre d'affaires.

En 2015, l'Administration des contributions directes (ACD) informe les associés de la Fiduciaire centrale du Luxembourg qu'elle refusera ces exonérations pour les années fiscales 2010, 2011 et 2013. Ficiel Group SA aurait « comme seul but de facturer des redevances fictives afin de réduire la base imposable des différentes sociétés actives du groupe d'une part et obtenir d'autre part une exonération de 80 pour cent des redevances ». Bref, elle ne constituerait « autre chose qu'une sorte de bassin de réception pour des flux monétaires [...] destiné à les déléster de la charge fiscale globale ». Selon l'ACD, « un tiers indépendant n'aurait évidemment jamais été d'accord de payer une redevance de trois pour cent sur son chiffre d'affaires sans avoir une contre-prestation adéquate. » Aux yeux des associés de la fiduciaire par contre, ces redevances seraient justifiées et se situeraient « bien en deçà des taux standards ». (En em-

ployant les « méthodes d'évaluation généralement utilisées » la plupart des firmes arriveraient à un taux de dix pour cent du chiffre d'affaires.) Quant à la marque, elle serait « synonyme de leur [celle des associés, *ndlr*] savoir-faire et de leur fonds de commerce édifés au fur et à mesure des années de leur existence ».

En décembre 2016, le Tribunal administratif, donnait raison à l'ACD. Les juges trouvaient suspect que la marque n'ait été enregistrée qu'après l'entrée en vigueur du 50bis LIR et se demandaient si « la structure litigieuse n'est pas plutôt motivée par des considérations fiscales ». Quant aux motifs économiques – autres que fiscaux –, ils ne seraient pas « valables ». La Cour administrative vient de renverser ce jugement, le 2 août 2017. La Fiduciaire centrale n'aurait fait que suivre la loi et l'intention du législateur, qui était de « motiver les contribuables à [...] formaliser leur droit en procédant à l'enregistrement de la maque de leur produit ». Contrairement aux premiers juges, la Cour reconnaissait des « motifs extra-fiscaux valables pouvant justifier la voie choisie ». Comme celui de réserver une part des bénéfices aux actionnaires les plus anciens « qui ont les plus grands mérites dans le développement du groupe [...] et qui ont jeté les bases pour la renommée de la marque. » La fiduciaire pourrait ainsi empêcher de futurs coactionnaires de « profiter gratuitement des efforts passés des anciens actionnaires ».



Sven Becker

Que vaut le nom de marque d'une fiduciaire luxembourgeoise ?



Les industries semencière et pharmaceutique pourront prétendre à une exonération fiscale



Sven Becker

Fade Out Ficel Group SA pourra donc continuer à exonérer une partie de ses bénéfices... et ceci jusqu'au 30 juin 2021. C'est la – très longue – période de transition prévue par le gouvernement. Le projet de loi déposé il y a deux semaines rappelle que, d'ici-là, le contribuable encore couvert par l'ancien régime pourra choisir entre le 50bis et le 50ter. Or, au moment où le gouvernement annonçait l'abrogation de l'IP-Box, devenue effective à partir du 1^{er} juillet 2016, de nombreuses firmes s'étaient soudainement réveillées et le 50bis LIR avait connu une dernière flambée.

Fashionistas Grâce à ses Holdings 29, abolis en 2010, la juridiction luxembourgeoise peut se prévaloir d'une longue tradition dans la détention et la gestion d'actifs issus de la propriété intellectuelle. Le Luxembourg est ainsi la destination favorite des grands capitalistes italiens et héberge les holdings des Del Vecchio (qui détiennent les marques Ray-Ban, Oakley, Persol) et des Ferrero (Kinder, Nutella, Tic-Tac). Dans les années 2000, le Luxembourg avait un moment attiré les grands noms de la mode italienne. Mais, après la crise de 2008, les autorités fiscales et pénales italiennes se montraient de plus en plus agressives. En confisquant les serveurs dans les maisons-mères milanaïses, elles tentaient de prouver que les holdings luxembourgeoises étaient en fait dirigées depuis l'Italie et que le schéma d'optimisation n'était rien d'autre qu'une fraude fiscale. Sur les dernières années, la plupart des maisons de mode ont donc fermé leur holding luxembourgeoise, non sans avoir été condamnées à des amendes salées. Valentino fut condamné à 57 millions, Benetton à vingt millions, Dolce & Gabbana à 390 millions et Prada à près de 500 millions d'euros.

L'affaire judiciaire autour des créateurs de mode Domenico Dolce et Stefano Gabbana, condamnés à 19 mois de prison en juin 2013, avait retenu l'attention de la presse italienne et internationale. En 2004, PWC avait mis en place deux holdings au Luxembourg. Domiciliées chez Alter Domus, elles détenaient l'ensemble du portefeuille des marques de Dolce & Gabbana. Après de l'ACD, la multinationale du luxe obtint un *ruling* définissant un taux d'imposition sur les royalties de quelque quatre pour cent. En première instance, les juges italiens estimaient que les sociétés luxembourgeoises étaient en réalité administrées depuis l'Italie. Ce ne sera qu'après quelques mois qu'un employé avait été envoyé au Grand-Duché, mais il n'aurait disposé d'aucune indépendance. En octobre 2014, la Cour de cassation finira par

La genèse de l'IP-Box en 2007 reste comme un *cautionary tale* qui illustre les effets d'une externalisation du processus législatif vers les spécialistes de la place financière

annuler la condamnation, considérant que les holdings étaient conformes au droit européen.

Cautionary tale Le droit fiscal luxembourgeois est fait d'emprunts. Comme la pratique administrative des *tax rulings* (1990), l'idée d'introduire une loi sur l'IP-Box, votée en décembre 2007, avait été hâtivement copiée du concurrent néerlandais. La genèse du 50bis reste comme un *cautionary tale* illustrant les dangers d'une externalisation du processus législatif. En 2015, l'annonce de son abrogation avait provoqué un commentaire acerbe de la part de la Banque centrale du Luxembourg. Dans son avis sur le budget, elle notait : « La mise en place à l'époque de l'article 50bis dans toutes ses largesses illustre [...] qu'une réflexion *ex ante* dans une optique non pas de court terme soutenue par des revendications sectorielles, mais de moyen et long terme englobant une vue d'intérêt général devrait à l'avenir conditionner des mesures de ce type. »

Vendue comme panacée d'une « économie fondée sur la connaissance et l'innovation » et d'une « croissance intelligente » préconisées par la Stratégie de Lisbonne, la loi finit comme un énième outil d'optimisation fiscale. La montagne accoucha d'une boîte-aux-lettres. Le *Wort* a ainsi rappelé cette semaine que, malgré l'introduction de l'IP-Box en 2008, les dépenses des firmes luxembourgeoises dans la recherche et le développement se sont divisées par deux entre 2000 et 2015, tombant de 1,5 à 0,7 pour cent du PIB.

Ce fut l'ancien ministre de l'Économie, Jeannot Krecké (LSAP) – et non pas le ministre des Finances Luc Frieden (CSV) – qui avait été à l'initiative de l'IP-Box. Il externalisa la rédaction de l'avant-projet de loi aux acteurs de la place financière qui, en mode *self-service*, concurent une IP-Box à leur goût. Une fois atterrie dans les services du ministère des Finances et du fisc, les fonction-

naires tentaient tant bien que mal d'en limiter les excès. Le résultat de ce processus législatif hybride fut une loi mal écrite, qui donna lieu à une bataille d'interprétation : Les fiscalistes tentaient d'en imposer une lecture très libérale tandis que l'ACD pratiquait une politique d'endiguement en analysant chaque dossier avec un rigorisme atypique. Avec comme conséquence que de nombreux bulletins d'imposition étaient contestés et finissaient devant le tribunal administratif.

Backlash Le 50bis est un exemple typique d'une niche fiscale aménagée pour attirer le capital étranger, mais rapidement découverte par les acteurs économiques locaux. Au lendemain de son adoption, les PME luxembourgeoises pensaient avoir découvert la voie royale vers l'optimisation fiscale. Par effet d'imitation, de plus en plus de fiduciaires conseillaient l'IP-Box à leurs clients. Ainsi, en novembre 2009, la cuisinière étoilée et vedette télé Léa Linster avait fait créer « Léa Linster Luxembourg Corporation Sàrl » dont objet est « l'acquisition, la gestion et la mise valeur de brevets et licences ». Pourquoi le boulanger de quartier ferait-il autrement qu'une multinationale ? N'est-il pas une célèbrité locale ? La boulangerie n'aura qu'à déposer son nom marque et créer une société vers laquelle remonter une partie de son chiffre d'affaires sous forme de royalties. Celles-ci pourront alors être défisicalisées à 80 pour cent, le taux d'imposition effectif s'établissant à 5,84 pour cent.

En théorie, du moins. Car entretenir une société boîte-aux-lettres est coûteux : comptez au moins 20 000 euros par an en frais de comptable et de notaire. Ensuite, l'ACD se montrait très réticente à accorder le bénéfice du 50bis aux entreprises locales. Or, en cas de refus, peu de petites firmes étaient prêtes à aller devant les tribunaux. D'après les fiscalistes interrogés, le 50bis aurait donc été l'apanage des firmes de taille moyenne. Si l'IP-Box restait inaccessible aux petites entreprises,

la plupart des multinationales la jugeaient trop inefficace. Ils gardent à leur disposition d'autres moyens permettant de faire baisser leur taux effectif d'imposition bien en-deçà de ce que permettait le seul 50bis.

Walk the line Dès le printemps 2014, face au stress post-traumatique causé par « Luxleaks » et aux progrès (insoupçonnés) de l'initiative « Beps », le gouvernement comprenait que le régime de l'IP-Box devrait être sacrifié. Fin 2014, lors des réunions de l'Ecofin, les représentants luxembourgeois restèrent cois sur le sujet. Craignant dilapider le crédit politique qui leur restait, ils laissaient les Irlandais et les Néerlandais plaider une cause perdue.

Aux Pays-Bas, la nouvelle Innovation-Box est entrée en vigueur en janvier 2017, l'IP-Box belge en février 2017 et la Knowledge-Box irlandaise a été amendée en avril 2017. Le nouveau régime luxembourgeois, lui, devrait s'appliquer à partir de janvier 2018. Le ministère des Finances arrive sur le tard. C'est ce que constate le cabinet d'avocats belge Bloom qui, dans une newsletter publiée en février, se réjouit de ce que « la Belgique a devancé le Grand-Duché ». Parmi les fiscalistes et spécialistes en propriété intellectuelle que le *Land* a interrogés, beaucoup se plaignent de la longue période d'attente qui aurait fini par refroidir certains clients entretemps installés ailleurs. Chose assez exceptionnelle pour le Luxembourg, pays de la « sécurité juridique », deux années se seront écoulées entre l'abolition de l'ancien et l'entrée en vigueur du nouveau régime.

Pour la nouvelle IP-Box, les services du ministère et du fisc ont procédé à une analyse comparée de ce que fait la concurrence. Les centres *offshore* de l'UE, jouant tous sur le même *level-playing-field*, se marchent sur les pieds. Les écarts entre les différentes « patent boxes » sont désormais minimes

et les signes distinctifs se réduisent à très peu de choses. Ainsi, les taux d'imposition entre la Belgique (5,1 pour cent), l'Irlande (6,25) et le Luxembourg (5,2) sont quasi-équivalents. Le ministre des Finances, Pierre Gramegna (DP), a choisi une approche défensive, pour éviter tout risque d'accrochage avec la Commission européenne. Le temps des « innovations juridiques » semble passé et le projet de loi de 2017 aurait été rédigé « in-house » au ministère, disent les fiscalistes de la place financière, qui assurent n'avoir été que consultés.

Certains d'entre eux se disent d'ailleurs déçus que des options, pourtant prévues par l'OCDE, n'aient pas été retenues dans le texte luxembourgeois. Ainsi, le Rapport final de « Beps », publié en 2015, donne-t-il la possibilité d'inclure une « déduction pour revenus d'innovation ». Sans être des brevets, ceux-ci doivent en présenter les principales caractéristiques : c'est-à-dire être « non-évidents, utiles et nouveaux ». (Seules les entreprises de taille moyenne, dont le chiffre d'affaires mondial n'excède pas les cinquante millions d'euros, pourront y prétendre.) Or, pour certifier ces innovations, l'État luxembourgeois devrait commencer par mettre en place un « organisme gouvernemental compétent indépendant de l'administration fiscale », comme le formule l'OCDE.

Modified Nexus Approach Alors que le 50bis prévoyait zéro critère de substance, le 50ter consacre l'« approche du lien modifié ». Ce nouveau principe a été fixé dans l'action 5 du plan « Beps ». Il préconise que l'« activité substantielle » devra être mesurée via les dépenses réalisées, ceci afin « d'assurer que les contribuables qui bénéficient d'un régime préférentiel ont bien conduit des activités de recherche-développement et effectué les dépenses correspondantes. » Dans l'exposé des motifs du projet de loi, le gouvernement explique que l'exonération fiscale de 80 pour cent sera circonscrite « aux entreprises mettant en œuvre une activité substantielle ».

Ceci signifie qu'une société boîte-aux-lettres – même augmentée d'un comptable assis dans un bureau muni d'une ligne téléphonique – ne fera plus l'affaire. Pour profiter de l'exonération du 50ter LIR, la société multinationale devra au minimum attirer des directeurs de recherche au Luxembourg pour superviser les programmes de R&D dans les succursales européennes. Mais il apparaît hautement improbable que des grands groupes pharmaceutiques ou agroalimentaires délocaliseront une partie de leurs chercheurs vers le Grand-Duché. Car le régime fiscal dont ils y bénéficieront est déjà en place dans d'autres pays avec une tradition universitaire bien plus ancienne. Le 50ter devrait donc d'abord bénéficier aux firmes actives dans la Fintech ainsi qu'aux grands groupes disposant d'ores et déjà de centres de recherches au Grand-Duché, comme Good-year, Delphi, DuPont de Nemours, ArcelorMittal, SES ou Paul Wurth.

Déchet fiscal Dans la fiche financière du projet de loi déposé il y a deux semaines, le ministère des Finances estime la « moins-value » fiscale occasionnée par le nouveau 50ter LIR à cinquante millions d'euros. Cette estimation se baserait « majoritairement sur le déchet fiscal actuel de l'ancien régime fiscal de la propriété intellectuelle, qui s'élève en moyenne aux alentours du susdit montant ». D'après le Compendium du Conseil économique et social, 262 firmes avaient bénéficié en 2011 des bienfaits du 50bis pour un montant total de... 251,6 millions d'euros de revenus exonérés.



Caterpillar fut une des multinationales à utiliser l'IP-Box dans ses montages fiscaux concoctés par PWC

Leitartikel

Regimewechsel

Romain Hilgert

Wahrscheinlich pflegt der Vorsitzende des Komitees für Staatsangelegenheiten der Demokratischen Volksrepublik Korea, Kim Jong-un, interessiert die Fernsehnachrichten zu verfolgen. Aus ihnen dürfte er im Laufe der Zeit erfahren haben, was unter der politischen Zauberformel „Regimewechsel“ zu verstehen ist und wie sie vollzogen wird: Im Irak, wo der Präsident der Republik, Saddam Hussein, von US-Soldaten aus einem „spider hole“ gezerrt und nach einem eigenartigen Prozess 2006 erhängt wurde. Oder in Libyen, wo der Brüderliche Revolutionsführer Muammar al-Gaddafi 2011 unter der Oberaufsicht der Nato aus der Kanalisation gezerrt, mit einer Bajonnette vergewaltigt und erschossen wurde. Kim Jong-un weiß, dass ihm unter dem erstbesten Vorwand dasselbe Schicksal blühen würde. Schließlich ist die US-Armee seit dem Koreakrieg massiv in Südkorea stationiert und zwecks Regimewechsel hatten die USA schon das Kollaborationsabkommen von 1994 aufgekündigt. Doch die seit dem Ende des Kalten Kriegs sehr einsame Diktatur verfügt über eine Lebensversicherung gegen Regimewechsel von außen: die Atombombe.

Derzeit liefert sich Nordkorea wieder einen Propagandakrieg mit den USA. Der Vorsitzende des Komitees für Staatsangelegenheiten und der Präsident der Vereinigten

Staaten von Amerika, Donald Trump, drohen sich gegenseitig über *Twitter* und Fernsehen mit der Entfesselung elementarer Katastrophen des Alten Testaments beziehungsweise der zehn Götter der Unterwelt. Wobei es noch immer um die Frage geht, ob Nordkorea diese bisher äußerst effiziente Lebensversicherung gegen Regimewechsel besitzen darf, das heißt in Wirklichkeit um die Frage, wer darüber entscheiden soll, ob Nordkorea eine Atombombe haben kann. Völkerrechtlich ist es schwer zu vertreten, dass die einen souveränen Staaten Anrecht auf Atomwaffen haben sollen, andere souveräne Staaten dagegen nicht. Aber Völkerrecht bleibt sowieso ein schönes Ideal, während in internationalen Beziehungen weiter das Recht des Stärkeren herrscht. Letzterer drückt auch einmal ein Auge zu, wenn sich Israel oder Pakistan eine atomare Lebensversicherung gegen Regimewechsel leisten.

Die Lautstärke, mit der der US-Präsident sich derzeit über Nordkorea aufregt, soll nicht nur von seinen innenpolitischen Schwierigkeiten ablenken. Sie drückt auch die verständliche Verärgerung über seine Machtlosigkeit aus, die in der mitleiderregenden *Twitter*-Klage gipfelte, dass China gar nichts für die USA tue. China übt zwar Druck auf Nordkorea aus, damit der ungemütliche Nachbar nicht allzu übermütig

wird, aber es hat kein Interesse an einem Regimewechsel in Nordkorea. Nicht weil es besondere Sympathien für die nach dem Zweiten Weltkrieg von dem Widerstandskämpfer Kim Il-sung mit Versatzstücken von Stalinismus und koreanischem Patriotismus gegründete Dynastie hegte. Sondern weil nach einer Wiedervereinigung Koreas die US-Armee zu seiner Grenze vorrücken könnte, und die Nato-Erweiterung in Osteuropa hat Russland gelehrt, wie viel anderslautende Versprechen wert sind.

Ungewollt stärkt Donald Trumps Wahl sogar Kim Jong-uns Position. Denn bisher galten die nordkoreanische Führung als Hirnwütige und die USA als Hort der Vernunft, auch wenn sie das einzige Land sind, das jemals Atomwaffen eingesetzt hat. Doch inzwischen erscheinen beide Staatsoberhäupter nicht nur gleichermaßen abenteuerlich frisiert, sondern auch gleichermaßen unberechenbar. Hatte der US-Präsident nicht schon im April angekündigt, dass gerade eine „Armada“ in Richtung Nordkorea unterwegs sei, die in Wirklichkeit auf Australien zusteuerte? Je lauter und ungestümmer aber die Drohungen gegen Nordkorea werden, um so unglaublicher werden Versuche, dem Land internationale Garantien als Lebensversicherung gegen Regimewechsel schmackhaft zu machen und so auf seine Atombombe zu verzichten.

Die Schueberfouer ist keine Unterhaltungsindustrie, sondern noch Unterhaltungshandwerk für alle Klassen und Stände. Dort bringt man es vielleicht nicht vom Tellerwäscher zum Millionär, aber doch, wie einst Dan Kersch (LSAP), vom Kellner zum Minister. Am nächsten Mittwoch beginnt auf dem Glacis entlang der Trambastelle und unter dem wachsamem Auge der Polizei wieder das größte Volksfest des Landes, der 677. Jahrmarkt seit Johann dem Blinden, diesmal mit 180 Buden und 80 Ständen. Und sicher kellnert am Bürgermeistertag im Schatten von Karussellen, die Namen wie „Laser Pix“ oder „Big Splash Surf Tiki“ tragen, wieder ein künftiger Minister für seinen guten Zweck. rh.

Patrick Galbats



blog

Personalien

Politik

Gesellschaft

Justiz

Justiz

Wirtschaft

Joëlle Elvinger,



DP-Abgeordnete, ist als Berichterstatte-rin für den Entwurf des Staatshaushalts 2018 vorgemerkt, wie *Paperjam* meldete. Das Mandat wird turnusmä-ßig zwischen den Fraktionen der Koalition vergeben. Die Rechtsanwältin und Walferdinger Bürgermeisterin war vergangenes Jahr Berichterstatte-rin zur Steuerreform. Das besondere Interesse der liberalen Politikerin gilt zwar dem Finanzplatz, doch in einem Wahljahr muss die Finanzpolitik der Regierung besondere Rücksicht auf die Wähler-schaft nehmen (Foto: DP). rh.

Fernand Kartheiser,

ADR-Abgeordneter, scheint die Meinung von US-Präsident Donald Trump zu teilen, dass der Feind links steht, und wollte wissen, ob die Regierung gedenke, die Jugend „über linksextremistische Ideen und Vorstel-lungen aufzuklären“. Worauf Premier Xavier Bettel ihn beruhigt, dass das neue „Verhütungs- und Beratungszent-rum“ gegen Radikalisierung auch für „Extremismen“ zuständig sei. rh.

22 221 Wähler mehr

Zu den Gemeindewahlen am 8. Okto-ber sind 284 577 Wähler in den 105 Gemeinden eingeschrieben, meldete das Innenministerium nach Abschluss der Wählerlisten. Dies stellt eine durch das rasante Bevölkerungswachstum verursachte Erhöhung der Wählerzahl um 8,5 Prozent gegenüber den Ge-meindewahlen von 2011 dar. 2011 war die Zahl der Wähler um 6,5 Prozent gestiegen. Die Zahl der dem Wahl-zwang unterliegenden Staatsbürger nahm zwischen 2011 und heute um 8,0 Prozent zu, diejenige der freiwillig wählenden Ausländer um 12,0 Prozent. 2011 war die Zahl der eingeschriebenen Ausländer um 29,1 Prozent gegenüber 2005 gestiegen, diejenigen der Luxem-burger um 4,0 Prozent. rh.

Ohne abzuwarten

Nachdem die CSV gedroht hat, jede große Verfassungsreform zu boykottie-ren, bis sie wieder in der Regierung ist, wollte der Präsident des zuständigen parlamentarischen Ausschusses, Alex Bodry (LSAP), wissen, ob damit auch der im Regierungsprogramm angekün-digte Conseil national de la justice gestorben sei. Doch der grüne Justizmi-nister Félix Braz teilt Bodrys Ansicht, dass der Rat nicht der aktuellen Verfassung widerspricht und damit durch ein einfaches Gesetz geschaffen werden kann. Dem Regierungsrat werde ein entsprechender Gesetzent-wurf „baldigst“ unterbreitet. rh.

Streikdrohung auf Findel

„Endgültig unvermeidbar“ nannten die Représentations du personnel de l’Administration de la navigation aérienne und die Guilde luxembourgeoise des contrôleurs de la circulation aérienne am Mittwoch einen Streik auf dem Findel. Der grüne Nachhaltigkeits- und Infrastrukturminister François Bausch halte nämlich an einer Privati-sierung der Luftfahrtverwaltung fest, die deren Beamten „praktisch zum Handlanger einer privaten Gesellschaft“ mache. Trotz eines Kompromisses in der noch bis Ende des Monats laufen-den Schlichtung solle Flughafenbetrei-ber Luxairport die Kompetenz behal-ten, bisher zusammen mit den Lotsen festgelegte Prozeduren der Flugsicher-heit zu ändern. rh.

Heimische Eier

Bis Donnerstag sei in keinem einzigen Ei aus Luxemburger Produktion das Insektengift Fipronil gefunden worden, meldeten das Gesundheits- und das Agrarministerium gestern. Dies bestätige auch Berichte, nach denen kein Fipronil zur Entlausung heimi-scher Hühnerställe eingesetzt worden sei. Von 18 seit dem 8. August erhobe-nen Stichproben hätten 13 keine Rückstände aufgewiesen, die anderen fünf Proben seien noch nicht fertig analysiert, scheinen aber risikolos zu sein. Ein Zulieferer der Kaufhauskette Auchan habe verdächtiges Eiweiß aus dem Verkehr gezogen. rh.

Neue Kontrollbehörde

Die Regierung plant eine neue Zustän-digkeit, die über den Datenschutz im Kontext von Justiz und Strafverfol-gungsorganen wachen soll. Dabei geht es um personenbezogene Datenbanken sowohl der Polizei, der Staatsanwalt-schaft, der Gerichte, des Strafvollzugs als auch des Geheimdienstes, beispiels-weise DNA-Datenbanken, Listen überwachter Personen durch Polizei und Geheimdienst im Kontext von Ermittlungen und Strafverfolgung. Ursprünglich war für die Kontrolle dieser hochsensiblen Daten die „Autorité article 17“ nach dem Datenschutzgesetz von 2002 zuständig. Mit der Umsetzung der EU-Daten-schutz-Grundverordnung sowie der EU-Datenschutzrichtlinie im Bereich der Polizei und Justiz (2016/680) sei die Neuordnung nötig geworden, um eine klare Gewaltenteilung zu gewährleisten, heißt es im Motivenbericht des entsprechenden Gesetzentwurfs. Die dreiköpfige (ein Richter, zwei Vertreter der Datenschutzkommission) „Autorité article 17“ würde aufgelöst, allerdings soll die CNPD in der neuen unabhängi-gen „Autorité de contrôle judiciaire“ vertreten sein. Zudem wird sie zustän-dig für alle jene personenbezogenen Daten, die nicht der Strafverfolgung zuzuordnen sind, etwa was die präven-tive Polizeiarbeit betrifft. Die CNPD, die laut Leiterin Tine Larsen die neue Arbeitsaufteilung begrüßt, bemüht sich derweil mit den Justizautoritäten, die Grenze zwischen „contrôle judiciaire“ und „administratif“ oder sonstigem Datenschutz zu klären. ik

Nicht-Problematik

Sie habe vergeblich nach den Gründen gesucht, warum die Regierung verfas-sungsrechtlich garantierte Grundfrei-heiten einzuschränken gedenke, schreibt die Schura in einer Pressemit-teilung zu den Plänen der DP/LSAP/ Grüne-Koalition, ein landesweites Vermummungsverbot einzuführen. Wie oft haben politische Verantwortli-che oder Bürger ein solches Gesetz in den vergangenen fünf Jahre gefordert, fragt der Rat der islamischen Gemein-schaften in Luxemburg erstaunt, der zudem bedauernd feststellt, „qu’à nouveau un bout de tissu porté par quelques femmes est utilisé pour provoquer d’ardents débats inutiles et contreproductifs pour une société qui se veut moderne et tolérante“. Wo es doch andere wichtigere und dringende-r Themen gebe, wie etwa die Arbeits-losigkeit und die Wohnungsnot. Die Schura bestätigte *Land*-Informationen, wonach die betroffenen Frauen vom zuständigen Justizministerium zuvor nicht angehört wurden und grundsätz-lich bereit seien, im Falle einer Identi-tätsfeststellung ihre Schleier zu lüften. Der Rat, in der übrigens keine Frau vertreten ist, zeigt zugleich Verständnis für die Initiative, wenn der Entwurf „peut mettre un terme à ces discussions superflues autour de ce morceau d’étoffe“, und will sich, aus Sorge vor Populismus, künftig angesichts der bevorstehenden Wahlen nicht weiter zu der „Nicht-Problematik“ äußern. ik

Claude Liesch,

le directeur de la Société nationale de contrôle et d’homologation (SNCH), rejoindrait le ministère de l’Économie. L’information, parue au *Wort* où elle était confirmée à demi-mots par l’intéressé, n’a rien de surprenant. Car, bien que la SNCH soit placée sous la tutelle du ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI), Liesch avait toujours une approche *business-friendly*. Il était ainsi un habitué des missions économiques lors desquelles il concevait son rôle comme ouvrier de portes pour le *cluster* automobile. En 2016, craignant un nouveau scandale en plein « Dieselgate », le ministre du MDDI, François Bausch (Déi Gréng), avait préventivement mis fin à une des stratégies de diversification de la SNCH : l’homologation des dispositifs médicaux. Il avait également mis un chaperon du MDDI aux côtés de Claude Liesch pour accompagner celui-ci aux réunions à Bruxelles. Alors que dans le mini-secteur des homologations, beaucoup auraient préféré voir la SNCH passer sous l’autorité du ministère de l’Économie, ce sera finalement son bientôt ex-directeur qui changera de ministère de tutelle (photo : Sven Becker). bt





Le maire de Saeul Raoul Clausse ; trafic à Saeul ; la moisson du maïs ; l'échevin Marc Fisch (de gauche à droite et de haut en bas)

Élections communales

Le complexe de Peter Pan

josée hansen

Rien. Il ne se passe strictement rien au Luxembourg durant cette semaine de l'Assomption, lorsque tous ceux qui ont pu se le permettre, y compris les membres du gouvernement grand-ducal, ont fait le pont et pris le large. Il ne se passe tellement rien que quatre journaux nationaux ont mis le quarantième anniversaire de la mort d'Elvis Presley en Une mercredi. Tout le monde est en vacances ? Non, à Saeul, petite commune endormie au centre du pays, les moissonneuses roulent à toute vitesse à travers champs, de puissants tracteurs avec leurs remorques à leur côté, sur lequel est immédiatement récolté le sillage de maïs qui servira de fourrage durant l'hiver.

Une douzaine d'exploitations agricoles sont encore en activité dans la commune, alors que jadis, « il y avait des paysans dans chaque maison ici » explique le maire Raoul Clausse. Comme beaucoup d'autres habitants, lui, le *Miseler* (il est natif de Grevenmacher), a acheté une ancienne ferme justement, quand il est arrivé ici, dans les années 1980, pour la retaper, « d'ailleurs, je n'ai toujours pas fini le chantier », rigole-t-il, alors qu'il a pris sa retraite en tant que professeur de français à l'École de commerce et de gestion en automne dernier. De jeunes paysans traversent la rue principale, appelée route d'Arlon, à toute vitesse sur leurs tracteurs flambant neufs, un frère, une sœur ou une petite amie sur le siège de l'accompagnateur. La moisson, ça ne rigole pas, surtout quand la météo annonce de la pluie pour le restant de la semaine.

Entre 7 heures du matin et 19 heures du soir, quelque 10 000 véhicules traversent la route d'Arlon en une journée d'été, avait estimé un relevé réalisé pour la commune ; en un jour de semaine normal, le trafic, principal fléau de la commune, doit donc être encore plus intense.

Records. « Nous sommes très contents d'être la plus petite commune du pays, plaisante Raoul Clausse (c'est son tempérament de plaisanter), cela nous apporte beaucoup d'attention publique ». Ainsi, il a déjà fait le tour des radios (*RTL, Radio 100,7...*), et les journaux y délèguent leurs reporters-stagiaires. C'est vrai que Saeul intrigue. Non seulement parce que, avec quelque 750 habitants seulement, divisés entre les cinq localités de la commune (Saeul, Calmus, Schwebach, Kapweiler et Ehner), on y est vite élu : en 2011, il y avait 453 électeurs inscrits ici, onze candidats pour sept élus communaux (système majoritaire), et Clausse a été véritablement « plébiscité » avec 248 voix (contre, par exemple, presque 14 000 voix pour Xavier Bettel, la même année aux communales de la capitale).

La commune intrigue surtout parce qu'elle a refusé, en 2013 par voie de référendum, l'idée même d'une fusion avec une autre commune. « La pression pour une telle fusion était énorme », se souvient Marc Fisch, échevin à Saeul et agriculteur à Calmus. Contrairement à Clausse, qui revendique son indépendance politique (on le sent plutôt libéral toutefois), Marc Fisch est membre d'un parti, le CSV, tout comme le deuxième échevin Gérard Zoller. Et c'était un ministre de l'Intérieur du CSV, Jean-Marie Halsdorf, qui voulait pousser les petites communes à fusionner afin qu'en naissent des entités locales plus grandes et plus efficaces. Son plan prévoyait de descendre à 70 communes (contre 105 aujourd'hui) ; pour Saeul, il imaginait une fusion avec, par exemple Tuntange. Mais c'eût été un autre canton, celui de Mersch, qui vote au Centre, alors que Saeul fait partie du canton de Rédange et donc de la circonscription Nord. « Nous avons déjà depuis trente ans de bonnes coopérations dans la région, avec

la dizaine de communes du syndicat Réidener Kanton », souligne Marc Frisch, qui a soutenu, avec tout le conseil échevinal, qu'une telle fusion n'apporterait rien à la commune. Une très légère majorité des électeurs, 50,7 pour cent, étaient du même avis.

Le successeur au ministère de l'Intérieur, le socialiste Dan Kersch, a baissé la pression et Saeul continue seule. En gardant toutefois toujours un œil sur ses finances, modestes : c'est grâce à la vente d'un hectare de terrain qui lui appartenait à un promoteur immobilier, ce qui lui a rapporté 2,3 millions d'euros, que la commune a pu financer la construction d'un nouveau complexe socio-culturel. Une école, une maison-relais et une salle des fêtes pour « sept millions d'euros et quelques » s'enorgueillit le maire, qui ne cache pas sa fierté d'avoir réalisé ce projet. Ce qui le motive de continuer et de se présenter une troisième fois aux élections en octobre, parce qu'il voit qu'il y a encore « des choses à faire ».

Quelle croissance ? « Nous discutons souvent au conseil communal sur comment notre commune doit croître », explique Raoul Clausse. Car si lui s'est lancé en politique en 2005, c'était en réaction à la politique urbanistique qu'il jugea désastreuse de son prédécesseur, Nicolas Schockmel – surtout en réaction à cette résidence de quarante appartements construite alors au grand croisement qui mène vers Brouch. Ce gigantisme, de cela Clausse est persuadé, ne va pas avec une petite commune rurale comme la leur. Depuis, il applique une norme de quinze unités d'habitation – maisons unifamiliales et résidences – par hectare. Ce qui contraste avec l'urbanisation turbo d'une commune comme la voisine Tuntange, dont la population augmente très rapidement.

Ce qu'une toute petite commune comme Saeul, 750 habitants, nous apprend sur les enjeux des élections communales

Saeul, à une quarantaine de kilomètres de la capitale, a ainsi gardé son charme rural, avec sa nature luxuriante, ses fermes et ses monuments religieux. Elle attire de nouveaux résidents issus des classes moyennes, « et c'est normal, le terrain est à 60 000 euros de l'are et pour se payer une maison à 600 000 ou 700 000 euros, il faut que les salaires entrent... », de cela Marc Fisch est conscient. Même s'il plaide, lui, pour une croissance douce, préservant du terrain pour l'agriculture.

Selon l'*Index socio-économique par commune* que le Statec vient de réaliser pour le ministère de l'Intérieur, Saeul se situe dans le peloton de tête des vingt communes du pays où les gens sont les plus riches. Le salaire médian s'y élève à 3 485 euros, seuls 5,4 pour cent de la population sont au chômage et la part des ménages monoparentaux

y est, avec 4,1 pour cent, la plus basse de tout le grand-duché.

Fissure Alors, si les élus de Saeul sont d'accord sur leur volonté de continuer à grandir lentement et sans fusion afin de garantir la qualité de vie de tous les habitants, si tous soulignent que la politique politicienne et les enjeux de politique nationale n'ont rien à voir en politique communale, il y a bien un problème qui divise : la situation des églises. Car, comme l'explique Marc Fisch, qui est également membre d'une des deux fabriques d'église locales : les deux fabriques font partie de celles qui, regroupées au sein du syndicat Syfel, ont déposé plainte contre l'archevêque et le gouvernement pour protester contre cette grande restructuration des biens fonciers de l'Église catholique (que les fabriques ressentent comme une expropriation). Les fabriques de Saeul se sentaient donc pieds et poings liés dans cette histoire, dans l'impossibilité de négocier une reprise des cinq bâtisses sur le territoire de la mairie (deux églises et trois chapelles) par la mairie. Qui pourtant était prête à faire une convention avec elles, « parce que nous ne voulons pas enlever la messe aux croyants », comme l'explique le maire. Donc, en l'absence de convention, les églises tomberont automatiquement entre les mains du nouveau Fonds central de l'Église, qui ne pourra probablement pas en assumer les frais et les vendra pour un euro symbolique à la commune. Seront-elles alors désacralisées d'office ? Les choses ne sont pas claires à ce stade.

Depuis, regrette Raoul Clausse, « läit d'Kromm an der Heck tëscht äis » (il y a de l'eau dans le gaz entre nous). Il imagine difficilement continuer comme avant. Comme quoi, même dans le calme d'une petite commune, les élections communales ont leur part de suspense.

Ein Bundestagswahlkampf, der keiner ist

Ausgewählt

Martin Theobald, Berlin

Am letzten Sonntag im September sind Bundestagswahlen. Das mag so recht noch niemand glauben. Zwar hängen seit vergangenem Wochenende die Konterfeis der jeweiligen Kandidaten an Straßenlaternen, doch so richtig im Wahlkampf angekommen sind Politik und Menschen noch nicht. Bundeskanzlerin Angela Merkel machte demonstrativ in Sommerurlaub, ihr Herausforderer Martin Schulz von der SPD müht sich redlich, doch mag – trotz aller Vorschusslorbeeren – nicht so richtig zünden, selbst die Alternative für Deutschland (AfD) kann dem Land kein skandalträchtiges Stöckchen mehr hinhalten, über das Medienvertreter, Bürger und Politiker der etablierten Parteien springen sollen.

Es ist ein asymmetrischer Wahlkampf, in dem die Christdemokraten bewusst sedieren und die Sozialdemokraten keinen richtigen Angriff fahren. Man kann auch sagen, es herrscht gähnende Langeweile. Diese Unaufgeregtheit wird oft und gerne Angela Merkel in die Schuhe geschoben. Schließlich entschärfte sie alle zwischen der CDU und SPD umstrittenen Themen durch Vereinnahmung der gegnerischen Positionen. Zuletzt beim Thema „Ehe für alle“. Denn egal, wie die Wahl am 24. September ausgehen wird, und selbst wenn es dann nicht zu einer Neuaufgabe der Großen Koalition kommt, steht heute schon fest, dass eine der beiden heutigen Regierungsparteien wiederum an der Spitze der kommenden Bundesregierung stehen wird – ob nun als schwarz-gelbes, schwarz-grünes, rot-rot-grünes, oder nur rot-grünes, vielleicht auch schwarz-gelb-grünes Farbspiel.

Schon alleine dieser Fakt führt zu wahlkämpfender Langeweile. Denn so erklärt sich, warum sich Angela Merkel und Martin Schulz die Themen nicht verbal um die Ohren schlagen. Wie sollten sie auch dem Wähler erklären, dass CDU, CSU und SPD vier lange Jahre die Republik einfach nur verwaltet haben, um sich dann vier Wochen lang zu fetzen und sich gegenseitig falsche Politik vorzuwerfen an der schließlich

Es ist ein asymmetrischer Wahlkampf, in dem die Christdemokraten bewusst sedieren und die Sozialdemokraten keinen richtigen Angriff fahren



Inzwischen Kontrahenten: Angela Merkel und Martin Schulz mit Jean-Claude Juncker in Brüssel

beide beteiligt waren? Nur einmal kam es in der Geschichte Deutschlands zu einem kompletten Austausch der regierenden Parteien – und das war 1998 als Gerhard Schröders Rot-grün das Schwarz-gelb von Helmut Kohl ablöste, was schließlich zu einem wirklichen Politikwechsel führte. Es scheint, als fürchte niemand den Wechsel mehr als der deutsche Wähler.

Warum auch? Denn es geht ihm doch gut. Die Wirtschaft brummt, die Arbeitslosigkeit sinkt, man gibt den Ton an in Europa und hat Freunde all überall, außer in Washington. Also: alles prima! Vordergründig. Doch es gibt einen Investitionsstau im Land, nicht weil die Gelder fehlen, sondern es an dem Personal mangelt, das die Gelder ausgeben könnte. Die Schere zwischen Arm und Reich, zwischen Gebildet und Ungebildet, zwischen Stadt und Land, zwischen Alt und Jung wird immer größer. Deutschland lebt von der Substanz und von dem Fakt, dass die Zinsen weltweit niedrig sind, so dass andere Länder und Staaten kräftig investieren, wo von vor allem auch die deutsche Wirtschaft mit prall gefüllten Auftragsbüchern profitiert und einen Exportrekord nach dem nächsten einfährt. Der Wähler hat es sich kommod gemacht in seiner Komfortzone und hofft inständig, dass ihm diese auch nach der Wahl im September erhalten bleibt.

Doch da sieht die Weltpolitik vor. Baustellen hält diese für die neue Bundesregierung genügend vor. Da ist zum einen Europa und wie die Europäische Union nach

dem Brexit aussehen soll. Da ist der Konflikt zwischen den USA und Nordkorea und wie sich Deutschland einbringen kann, da es eines der wenigen Länder ist, das noch diplomatischen Kontakt zu Pjöngjang unterhält. Da sind die gesellschaftlichen und ökonomischen Themen wie demografischer Wandel, Bewältigung der Flüchtlingskrise, innere Sicherheit oder der Mangel an gut ausgebildeten Jugendlichen auf dem Arbeitsmarkt sowie überhaupt die Zukunft der Arbeit. Dann noch der Dieselskandal, Kartellvorwürfe und der Klimawandel.

Schulz mag Merkel bei diesen Themen nicht angreifen. Das resultiert einerseits daraus, dass er es gar nicht kann. Denn Schulz und Merkel sind sich viel zu ähnlich. Beinahe gleich alt, gleich emotionslos. Die Plakate altbacken. Die Parolen abgegriffen. Die SPD setzt auf den abstrakten Begriff „Gerechtigkeit“, die CDU auf den Slogan „Für ein Deutschland, in dem wir gut und gerne leben“ – was auf Twitter nach dem Willen von CDU-Generalsekretär zum Hashtag „fedidwgugl“ werden sollte. Die Freien Demokraten präsentieren sich als neoliberale Partei ohne jedwede Biografie und politische Botschaft, die einfach auf Hochglanz und Glitter setzt. Die Grünen bleiben bei ihrer Farbe. Die AfD bei markigen, alternativen Fakten.

Keine der Parteien setzt auf eine Vision oder einen Plan, wie es etwa mit Europa und der europäischen Integration weitergehen soll, kann oder wird. Dabei überrascht es sehr, dass vor allem Martin Schulz sich hier in Schweigen hüllt, wo doch gerade Europa eigentlich sein Kernthema, seine Kompetenz sein sollten, gerade aufgrund seines politischen Werdegangs. Er weicht wie alle anderen Spitzenkandidaten den Themen aus, etwa was Deutschland von Europa und was die EU von Deutschland zu erwarten hat. Ob nach dem Austritt Londons eine dominante Rolle in Brüssel einnehmen wird oder wieder stärker auf die Zusammenarbeit mit Paris setzen wird? Dabei muss es allen politischen Protagonisten klar sein, dass Deutschland und Europa nicht länger nur verwaltet werden dürfen, sondern gestaltet werden müssen, um die Folgen der Globalisierung und der globalen Krisen für die Bürgerinnen und Bürger bewältigen zu können.

Andererseits treffen Politikerinnen und Politiker auf Wähler, die sich kaum noch an der politischen oder gesellschaftlichen Diskussion beteiligen möchten – oder in der Debatte auf radikale, wenn nicht gar extremistische Positionen setzen, um endlich Gehör und Aufmerksamkeit für die eigenen Bedürfnisse zu finden. Wahlen, wie die anstehende Bundestagswahl, zeigen den Schwachpunkt von Demokratien auf, wenn diese zu Parteiendemokratien westlicher Prägung werden. Wenn – wie im Beispiel Niedersachsen – eine Mandatsträgerin aus persönlicher Eitelkeit das Lager wechselt und eine Regierung stürzt. Dann zeigt sich, dass sehr oft in der Parteiendemokratie das persönliche Wohl über das sogenannte politische oder Allgemeinwohl gestellt wird, dass Demokratie zum egoistischen Machterhalt missbraucht wird. Dazu braucht es am Ende überhaupt keinen Wahlkampf mehr.

Roumanie et Bulgarie

Roms, les oubliés de l'histoire

Mirel Bran, Bucarest

À cinq heures du matin Laura quitte le lit où dorment encore son mari et son fils Adrian, âgé de douze ans. Dans un autre lit, plus petit, l'ainé, Roméo, quinze ans, s'agite dans son sommeil. La nuit a été bonne car il n'a pas plu. Dans la pièce de dix mètres carrés où s'entasse la famille Duduveica, il y a des infiltrations au plafond au-dessus du grand lit. Quand il pleut, il faut mettre une bassine et ils s'endorment avec la musique que font les gouttes d'eau. Le jour va bientôt se lever à Barbulești, village situé au sud-est de la Roumanie. Ses 7 000 habitants sont tous Roms, et la moitié d'entre eux ont fait des allers-retours en Europe de l'Ouest.

En 2010, les Duduveica étaient partis en France à la recherche d'une vie meilleure, mais en 2013 ils avaient été expulsés. « On nous avait offert un troupeau de moutons pour rester en Roumanie, se souvient Laura. Mais les Roms n'ont pas de pâturages comme les Roumains de souche. Nous n'avons rien hérité de nos ancêtres qui étaient des esclaves. Alors nous avons mangé les moutons et nous sommes repartis en France. En 2015 on nous a de nouveau expulsés. Mais que pouvons-nous faire en Roumanie ? Il n'y a pas de travail pour nous. On va peut-être repartir, mais je crois que la prochaine fois on va tenter d'aller en Allemagne. »

Malgré les nombreuses institutions publiques et associations qui s'occupent des Roms en Roumanie et en Bulgarie, rien de sérieux n'y a été fait pour leur intégration. La Roumanie possède la plus forte communauté de Roms en Europe, environ deux millions sur les dix millions qui vivent actuellement dans les pays de l'Union européenne (UE). La Bulgarie compte environ 750 000 Roms, soit 9,5 pour cent de la population. Intégrées dans

l'UE en 2007, la Roumanie et la Bulgarie s'étaient engagées à aider les communautés roms, marginalisées, à mieux trouver leur place. La Commission européenne s'était engagée elle aussi à participer à l'effort financier pour aider ces deux pays à fixer la communauté rom sur leur sol. Les budgets du Fonds social européen (FSE), chiffrés en milliards d'euros, avaient été destinés en priorité aux programmes d'intégration des Roms.

La famille Duduveica n'a entendu parler de ces fameux fonds qu'à la télévision. « Quel argent ?, s'exclame Viorel Duduveica, le père de famille. Nous n'avons pas reçu un sous de l'Union européenne. » En raison de leurs problèmes politiques, la Roumanie et la Bulgarie ont accumulé du retard dans la gestion des fonds européens destinés aux Roms.

Sur le budget européen 2007-2013 la Roumanie a bénéficié d'un montant de 32 milliards d'euros de fonds non-remboursables, dont 3,7 milliards octroyés par le Fonds social européen, avec comme principal objectif d'intégrer les Roms. En l'absence de projets, Bucarest n'a dépensé qu'environ vingt pour cent de ces fonds. Pire, sur le budget 2014-2020 la Roumanie et la Bulgarie n'ont pour l'instant rien dépensé de l'argent que le Fonds social européen avait réservé pour les Roms.

Cette situation a provoqué la colère de Joachim Stamp, le ministre de l'Intégration de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Selon lui, la Roumanie et la Bulgarie ont fourni bon nombre d'immigrants roms venus s'installer dans ce Land. Le ministre allemand est fâché de constater que ces deux pays qui auraient dû dépenser des milliards d'euros de fonds non-remboursables pour aider leurs Roms

n'ont rien fait. Il propose que cet argent soit utilisé par son Land pour mieux intégrer les Roms roumains et bulgares installés à l'Ouest de l'Allemagne. « Ces fonds devraient être mis à la disposition des villes de Dortmund et de Duisburg, a-t-il déclaré dans une interview publiée le 7 août dans le *West-deutsche Allgemeine Zeitung*. En Bulgarie, les Roms ne sont pas du tout intégrés et sont traités comme des citoyens de cinquième rang. L'éducation des enfants n'y est pas garantie et cela ne fait qu'aggraver le problème. »

Le même problème se pose en Roumanie où la situation de la minorité rom s'est détérioré

Malgré les nombreuses institutions qui s'occupent des Roms, rien de sérieux n'a été fait pour leur intégration

rée depuis l'arrivée au pouvoir du Parti social-démocrate (PSD) en décembre 2016. Héritier de l'ancien Parti communiste, le PSD a été à l'origine de plusieurs scandales de corruption où se trouve impliqué le chef du parti, Liviu Dragnea, lequel a déjà été condamné en printemps 2016 à deux ans de prison avec sursis pour fraude électorale. En Roumanie comme en Bulgarie, les Roms ne figurent pas sur l'agenda des gouvernements. Oubliés par les autorités, ils ne pensent qu'à reprendre le chemin de l'Occident. « On va repartir, assure Viorel Duduveica. J'emmène ma femme et mes enfants à l'Ouest où on nous traite encore comme des êtres humains. »



Plus de hauteur

Découvrez le nouveau Lëtzebuurger Land en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

Machtzuwachs

Ines Kurschat

Mit Rock and Roll hat sie nichts am Hut. Hinter der gläsernen Fassade eines anonymen Bürogebäudes in der Avenue de Rock'n'Roll in Esch-Belval sitzt die Datenschutzkommission (CNPD). Aller architektonischen Eintönigkeit zum Trotz findet hier seit einigen Monaten einer der spannendsten Umbauten einer Luxemburger Verwaltung statt.

Anlass ist die, Achtung, sperriger Name, Europäische Datenschutz-Grundverordnung, die die Datenschutzbestimmungen EU-weit auf ein einheitliches Niveau heben und die am 25. Mai 2018 in Kraft treten soll. Soeben hat der blau-rot-grüne Regierungsrat den entsprechenden Entwurf zur Ratifizierung auf den Instanzenweg geschickt, der das noch gültige nationale Datenschutzgesetz von 2002 ablöst (vom Parlament aber noch nicht veröffentlicht, *die Redaktion*). Eigentlich sollte dann auch mit bestehenden Wettbewerbsverzerrungen infolge unterschiedlicher nationaler Datenschutzbestimmungen Schluss sein, allerdings sieht das Mammutwerk zahlreiche Öffnungsklauseln für die Mitgliedstaaten vor.

Ein Datenschutz für alle

Mit der Grundverordnung werden Datenschutz-Grundsätze wie das Verbot mit Erlaubnisvorbehalt europaweit gültig: Daten dürfen nur dann erhoben und verarbeitet werden, wenn die betroffene Person zuvor eingewilligt hat. Oder die Datensparsamkeit, wonach ein Unternehmen oder eine Behörde nur so viele Daten wie nötig erheben soll. Auch das Gebot der Zweckbindung ist in der Verordnung verankert, das sicherstellen soll, dass Daten nur für den Zweck verwendet werden, für den sie erhoben wurden. Um die beiden letztgenannten Grundsätze war besonders gerungen worden, weil für die Wirtschaft das Verknüpfen von Datenbanken und die Analyse von *Big Data* somit nicht ohne weiteres möglich sind.

Dies ist nicht die einzige Regelung, die insbesondere Internetdienstleistern ein Dorn im Auge ist. Nach der alten EU-Datenschutzrichtlinie von 1995 galt bisher das so genannte Sitzlandprinzip: Bei Rechtsstreitigkeiten griffen die Datenschutzgesetze jenes Landes, in dem ein Unternehmen seinen Hauptsitz hatte. Das war günstig für multi-national operierende Konzerne wie beispielsweise Facebook, das seine Europazentrale in Irland hat. Konzerne suchten den für sie günstigsten Standort in Europa, das wird mit der Harmonisierung nicht mehr so einfach. Irland ist bei vielen Internetfirmen beliebt: Weil die dortige Datenschutzbehörde mit 30 Mitarbeitern vergleichsweise klein ist und weil die angelsächsische Kultur den Datenschutz, anders als die deutsche nicht aus den Grundrechten, sondern aus dem Privateigentum herleitet.

Ab Sommer 2018 kommt das Markortprinzip zur Anwendung: Dann muss, wer seine Dienste in einem EU-Land anbieten will, zwingend die jeweiligen Ausführungsbestimmungen des Ziellandes beachten. Gleichwohl werden Firmen Datenschutzfragen künftig nur mit einer, der Datenschutzbehörde ihres Hauptsitzes abklären können, statt wie bisher mit 27 nationalen Behörden zu tun haben zu müssen. EU-Bürger können sich künftig in der eigenen Sprache an die Datenschutzbehörde im eigenen Land wenden, selbst wenn es um eine Beschwerde wegen eines Verstoßes in einem anderen EU-Land geht. Allein durch die Beschränkung auf nur eine Kontrollbehörde und der damit verbundenen Verringerung des Verwaltungsaufwands für Firmen rechnet die EU-Kommission mit Einsparungen von etwa 2,3 Milliarden Euro im Jahr.

Mehr Kontrollen, mehr Personal

Angesichts der vielen Firmenniederlassungen wird auf die Luxemburger Datenschützer einiges an Mehrarbeit zukommen. 2016 gab es 430 schriftliche Anfragen zum Datenschutz, die CNPD organisierte 198 Versammlungen mit Firmen, Verwaltungen, Ministerien und anderen Interessenvertretungen, in Zukunft dürfen es noch mehr werden. Zumal weitere Aufgaben hinzukommen: Die Kooperation mit den Datenschutzbehörden anderer Länder wird noch enger werden, wenn etwa Amtshilfeersuchen zu Untersuchungen führen, die die CNPD nicht aus eigener Initiative unternommen hätte. Auch klare Fristen, bis wann Anfragen beantwortet sein müssen, erhöhen zusätzlich den Druck auf die Datenschützer.

Dazu braucht es allerdings Expertise – und mehr Ressourcen. Deshalb hatte die Datenschutzkommission in weiser Voraussicht in ihrem zukünftigen Organigramm 49 Mitarbeiter veranschlagt; insbesondere werden Informatiker und Juristen gesucht. Allerdings dauern die Einstellungsverfahren beim Staat. Für die derzeit 23 Datenschützer bedeutet das: Arbeiten am Anschlag, denn parallel zum noch gültigen Gesetz von 2002 müssen die Weichen für die neue Gesetzgebung gestellt werden. So fährt die Kommission hinsichtlich des – umstrittenen – Wechsels von *Ex-ante*- zu *Ex-post*-Kontrollen momen-



Beim Datenschutz gelten künftig im Prinzip europaweit einheitliche Regeln

tan zweigleisig: Wer eine Kamera am Arbeitsplatz installieren will, muss sich diese zuvor genehmigen lassen, darüberhinaus finden Vor-Ort-Kontrollen statt. Das bedeutet Mehrbelastung. In Zukunft werden Unternehmen ihre Spähaktionen dann weiterhin der CNPD melden, für eine vorläufige Inbetriebnahme würde jedoch die Empfangsbestätigung ausreichen. Vor allem der OGBL wehrt sich dagegen, weil er mehr Unsicherheit und Überwachung der Arbeitnehmer fürchtet. Christophe Buschmann von der CNPD sieht die Gefahr nicht: „Auch Genehmigungen lassen sich umgehen. Wir bekommen so mehr Zeit für die eigentlichen Vor-Ort-Kontrollen“, sagte er dem *Land*.

Mit dem Inkrafttreten der EU-Grundverordnung erfolgt nicht nur der Switch zum neuen Kontrollverfahren, die Bedeutung der CNPD wird sich ändern: Sie wird wichtiger und mächtiger, denn sie wird nicht nur kontrollieren, beraten und Empfehlungen aussprechen, sondern sie wird als Brüsseler Exekutivbehörde handeln. Bei Zuwiderhandlung kann sie künftig saftige Strafen verhängen. Bislang galt für Unternehmen bei Verstößen gegen Meldepflichten etwa von Überwachungsanlagen eine Haftungshöchstgrenze von maximal 125 000 Euro. Künftig kann die CNPD Strafgeelder bis zu 20 Millionen Euro beziehungsweise bei Konzernen bis zu vier Prozent des weltweiten Umsatzes des Vorjahres verhängen. Diese hohen Bußgelder sollen abschrecken und laut Grundverordnung vor allem für Unternehmen anfallen, Mitgliedsstaaten könnten „andere Sanktionen“ bei Verstößen festlegen.

Saftige Strafen

Das sorgt in der Wirtschaft teils für erhebliche Nervosität. So äußerte sich Romain Schmit, Generalsekretär der Handwerkerföderation, am Mittwoch per *Twitter*, der Gesetzgeber habe ein „legislatives Monster“ erschaffen. Niemand würde

die „legalo-administrative Komplikation“ durchschauen. In der Tat gibt es zahlreiche Unklarheiten: Weil das Einwilligungsalter national festgelegt wird, ist beispielsweise unklar, ob soziale Netzwerke künftig Altersverifikationssysteme vorschalten müssen. Zudem unterliegen Firmen strengeren Informationspflichten zur Erhebung, zum Widerruf und zur Löschung von Daten. Mit dem so genannten Recht auf Vergessen können Betroffene personenbezogene Informationen über das Privat- und Berufsleben im Internet löschen lassen. Was die Rechte des Verbrauchers stärkt, führt auf Seiten der Unternehmen zu nicht unerheblicher Rechtsunsicherheit. In der Datenschutzkommission laufen die Telefone heiß von Unternehmern, die wissen wollen, wie sie sich beim Datenschutz am besten anlegen. Besonders für kleine und mittlere Firmen bedeutet die Umsetzung der neuen Spielregeln eine Kraftanstrengung, nicht zuletzt finanziell.

Kleine Betriebe im Nachteil

„Kleinere Unternehmen haben nicht dieselben Ressourcen und dasselbe Knowhow wie die Großen“, räumt Tom Theves, Erster Regierungsberater im Wirtschaftsministerium, ein. In größeren Unternehmen sind nicht selten ein oder mehrere Mitarbeiter speziell für Datensicherheit und Datenschutz zuständig, oft gibt es einen eigenständigen Datenschutzbeauftragten, der auch rechtliche Fallstricke kennt. Den Aufwand können sich kleinere Firmen in der Regel nicht leisten. Im vom Wirtschaftsministerium koordinierten Hohen Komitee für Klein- und mittlere Unternehmen sollen deshalb die neuen Vorgaben aus Brüssel Ende September, Anfang Oktober auf die Tagesordnung, ein genauer Termin steht noch nicht fest. Auch wenn sein Ministerium selbst nicht federführend ist (das ist das Medienministerium), macht sich Theves keine Illusionen: „Wir werden nicht alle Unternehmen erreichen.“

Firmen unterliegen künftig strengeren Informationspflichten zur Erhebung, zum Widerruf und zur Löschung persönlicher Daten

Um die neuen Auflagen bekannt zu machen, organisiert die CNPD Seminare zum Datenschutz, in denen sich Interessierte informieren können, und hat einen Leitfaden veröffentlicht. Gemeinsam mit dem Luxembourg Institute of Science and Technology hat sie ein Online-Instrument entwickelt, mit dem Unternehmen per Selbsttest ermitteln können, wo sie in Sachen Datenschutz stehen. Eine Beta-Version wurde soeben getestet, mit positiver Resonanz: 25 Firmen haben sich beteiligt.

Außerdem haben die Datenschützer in den vergangenen Monaten ihre Kontakte zu den Verbänden intensiviert: Ziel ist es, gemeinsam zu überlegen, wie die Informationen an die Unternehmen gelangen können. Am 10. Oktober organisiert die Handelskammer, mit Unterstützung der CNPD, eine Konferenz zum Thema. Im Gespräch sind überdies Verhaltensregeln. Die Datenschutz-Grundverordnung sieht vor, dass Wirtschafts- oder Branchenverbände, die einen Datenschutz-Verhaltenskodex für ihre Mitglieder erstellen, diese verifiziert bekommen können: Das heißt, die CNPD prüft, ob die Verhaltensregeln mit dem Datenschutz vereinbar sind und genehmigt diese gegebenenfalls. Sie kann auch Datenschutz-Gütesiegel vergeben. So könnte ein solider Datenschutz zum Wettbewerbsvorteil werden. Der Bankenverband ABBL denkt darüber nach, mit seinen Mitgliedern und in Zusammenarbeit mit der CNPD Verhaltensregeln für die Finanzbranche aufzustellen. „Wir sind in den Vorbereitungen“, bestätigt Catherine Bourin, Juristin und im ABBL-Vorstand, dem *Land*.

Hüterin von Grundrechten

Aber auch die Verbraucherin und der Schutz ihrer persönlichen Daten sollen stärker in den Blick genommen werden. Denn Auftrag der Datenschutzbehörde ist es, neben der Kontrolle und Umsetzung der Grundverordnung, digitale Trends mit datenschutzrechtlicher Relevanz zu erkennen und, falls nötig, vor Risiken für Rechte wie das auf informationelle Selbstbestimmung oder den Schutz der Privatsphäre zu warnen. Durch die Digitalisierung von immer mehr Lebensbereichen steigen die damit verbundenen Risiken für Grundrechte und Freiheiten der Bürger und mögliche Verstöße gegen Datenschutzvorschriften.

Derzeit sei eine Sensibilisierungskampagne in Vorbereitung, um die Bürger ab Frühjahr über die Folgen der Datenschutz-Grundverordnung aufzuklären, erläutert Tine Larsen, Leiterin der CNPD, auf Nachfrage. Parallel werde am Webauftritt und an Radiospots gefeilt: Eine neue Webseite soll künftig zwischen Verarbeitern von Daten und Datensubjekte unterscheiden und maßgeschneiderte Auskünfte liefern. Die Sensibilisierung der Verbraucher für Datenschutzrisiken, die Öffentlichkeitsarbeit angesichts wachsender Datenberge nicht nur bei Unternehmen, sondern auch beim Staat und seinen Behörden, zählten in der Vergangenheit eher zu den Schwachstellen der Datenschutzkommission: Stellungnahmen zu politisch bedenklichen Trends waren selten, meistens beschränkte sich die CNPD auf Gutachten im Rahmen von Gesetzesverfahren und versuchte eher, hinter den Kulissen Einfluss zu nehmen. Erfolgreich Stellungnahmen zu datenschutzrechtlich bedenklichen Entwicklungen, waren sie oft so vorsichtig formuliert und in einem Fachjargon, dass sie für Laien schwierig zu verstehen waren.

Diese Rolle der CNPD könnte – und sollte – sich in Zukunft ändern: Um ernst genommen zu werden, um Datenschutz konsequent auch gegen globale Player durchzusetzen, muss sie unabhängig agieren. Und darf sich nicht scheuen, falls notwendig, von ihrer neuen Macht Gebrauch zu machen: Ein aktuelles Gutachten der Universität Kassel zum *Arbeitsaufwand der Umsetzung der Datenschutzverordnung* empfiehlt dem Studien-Auftraggeber, den deutschen Datenschutzbehörden, ausdrücklich: Um auf Augenhöhe „mit wirtschaftlich starken und international agierenden Akteuren abschreckend“ zu wirken, müssten Bußgelder eine „für diese spürbare Höhe erreichen“. Und weiter: „Im Interesse ihrer Selbstachtung werden die Aufsichtsbehörden künftig deutlich höhere Bußgelder verhängen müssen“. Das wäre dann wirklich eine neue Dimension auch für den Luxemburger Datenschutz. Der alte Papiertiger ist nicht mehr, der Tiger bekommt Krallen.

Ab Juni 2018 gilt die neue Datenschutz-Grundverordnung. Die Uhr tickt, Unternehmen müssen mehr tun für den Datenschutz

Dix ans après le début de la crise des *subprimes*

Nouveaux facteurs de risques

Georges Canto

Déjà dix ans : en août 2007 débutait la crise des *subprimes*, qui allait en quelques mois déboucher sur la plus grave crise économique que le monde ait connue depuis 1929. Un tel anniversaire est l'occasion tout à la fois de se remémorer les événements et la manière dont ils ont pu être surmontés et de s'interroger sur la possibilité de survenance d'une nouvelle crise du même genre.

Le 9 août 2007, la banque française BNP Paribas annonçait le gel des retraits de trois fonds monétaires adossés à des créances immobilières. Cet événement passé inaperçu du grand public est aujourd'hui considéré comme le premier signe de l'écèlement la crise des *subprimes*, ces crédits hypothécaires accordés à partir du début des années 2000 à des ménages américains peu solvables. Les prêteurs leur faisaient croire que la hausse continue des prix de l'immobilier leur permettrait, en cas de difficultés de remboursement, d'obtenir un crédit de trésorerie à hauteur de l'accroissement de la valeur du bien (une pratique courante outre-Atlantique) et au pire revendre leur logement à un bon prix. Un schéma qui ne pouvait tenir que si la hausse se poursuivait encore plusieurs années, mais qui tournerait au cauchemar si la bulle éclatait, ce qui se produisit en 2007, pour des raisons encore inconnues. Des milliards de dollars de créances irrécouvrables se sont alors accumulés.

La suite illustre parfaitement « l'effet de domino ». Alors que les dégâts auraient pu être limités aux établissements qui avaient imprudemment distribué les crédits, ils ont, par le jeu du mécanisme de la titrisation, contaminé le système bancaire mondial : la dissémination des créances douteuses a été telle qu'il a fallu trois ans pour en établir la trace



La manifestation intersyndicale du 16 mai 2009 sous le mot d'ordre « Mir bezuelen net fir är Kris ! »

dans les bilans. À partir du moment où les banques étaient touchées (surtout après la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008) et fermaient le robinet du crédit aux entreprises et aux ménages, la transmission à « l'économie réelle » était inévitable.

La résolution de la crise a fait une large part à la coopération internationale et à l'accroissement de la réglementation. La sortie de crise a été permise par un effort inédit de coordination, dans l'urgence, des réponses monétaires et budgétaires à apporter. Créé en 1999, le G20 a pris toute sa dimension à partir d'avril 2009 quand pour la pre-

mière fois de son histoire il a réuni les chefs d'États et de gouvernements (sommet de Londres). Dans le même temps, des institutions anciennes comme le FMI ont été « revitalisées », avec un rôle nouveau et des capacités d'action augmentées.

La régulation financière a été considérablement renforcée, pour rendre l'activité des banques plus sûre pour leurs clients et pour le système économique dans son ensemble. En plus des nouvelles exigences prudentielles introduites par les accords Bâle III (pour la banque) et Solvabilité II (pour l'assurance), l'UE a mis en place des mesures pour la supervision et des redressement d'établissements bancaires (MSU et MRU) ainsi que des *stress tests* significatifs. Aux États-Unis, la *Volcker Rule* et le *Dodd-Frank Act* ont contribué à l'assainissement du secteur financier, avant d'être aujourd'hui contestés.

Mais des mesures efficaces à court terme pouvaient avoir des effets délétères à une échéance plus lointaine, mais néanmoins proche. À partir de 2009, le sauvetage des banques par les États a considérablement accru l'endettement public : en 2011, il atteignait en moyenne cent pour cent du PIB des pays les plus avancés, soit trente points de plus en à peine quatre ans. Selon le FMI, les seuls soutiens au secteur financier ont coûté environ cinq pour cent de leur PIB à ces pays, faisant le lit de la crise des dettes souveraines qui n'allait pas tarder à éclater, notamment en Europe.

La régulation financière comporte de nombreux « angles morts ». De plus, elle n'est pas éternelle. Aux États-Unis, elle pourrait même être totalement remise en cause

Dix ans plus tard, les experts s'accordent à penser qu'une nouvelle crise liée à des « crédits pourris » comme les *subprimes* est très improbable, puisque la distribution de crédits tout comme leur titrisation sont désormais très encadrées et que les leçons de l'expérience ont rendu les banques plus circonspectes, surtout dans des pays comme l'Espagne ou l'Irlande. Les regards se tournent plutôt vers les marchés financiers.

Des inquiétudes sont perceptibles du côté des marchés financiers surtout aux États-Unis. 80 pour cent des gérants interrogés régulièrement par Bank of America-Merrill Lynch Global Research jugent le marché américain surévalué. C'est surtout vrai des actions des sociétés du secteur des nouvelles technologies et du numérique, dont certaines atteignent des niveaux élevés de valorisation. Mais le plus grand risque actuel est celui d'un krach obligataire, évoqué par 28 pour cent des répondants, qui redoutent une remontée des taux directeurs de la Fed, et éventuellement de la BCE. Début août, Alan Greenspan, ancien président de la Fed (1987-2006), a tiré la sonnette d'alarme. Pour lui, lorsque les taux d'intérêt, actuellement anormalement bas, commenceront à remonter, ils le feront rapidement, ce qui déclencherait un effondrement du marché obligataire, impactant également les actions.

Des inquiétudes liées au crédit persistent également. En Italie et en Espagne, encore récem-

ment le poids des créances toxiques a fragilisé des banques importantes qui ont dû être précipitamment renflouées ou vendues. Aux États-Unis, des excès ont été commis dans les prêts aux étudiants : leur encours a augmenté de 400 pour cent depuis 2004 et atteint quelque 1 400 milliards de dollars, dont mille sont dus à des banques. Il dépasse désormais celui des cartes de crédit et des prêts à l'automobile. Plus de 44 millions de personnes sont débitrices, dont sept millions sont considérées comme insolvables. Néanmoins les montants en jeu restent sans commune mesure avec ceux des *subprimes* immobiliers en 2007.

Le cas de la Chine est plus préoccupant, car son insolente croissance repose largement sur le recours au crédit. En l'espace de dix ans (2006-2016) le total des dettes privées et publiques (hors banques) est passé de 151 à 257 pour cent du PIB, ce qui représente une multiplication par sept en valeur ! Les entreprises pèsent aujourd'hui 62 pour cent de cette dette. Tout comme les ménages, elles ont alimenté la bulle immobilière qui fait craindre à l'agence Fitch un « choc économique et financier » dans ce pays et inquiète aussi beaucoup le FMI. En effet ces chiffres ne tiennent pas compte du recours massif à des « financements parallèles » (ou *shadow banking*). Très répandus dans les pays émergents, ils atteignent des montants gigantesques (lire encadré).

Cet exemple montre que la régulation financière comporte de nombreux « angles morts ». De plus elle n'est pas éternelle. Aux États-Unis, elle pourrait même être totalement remise en cause, permettant à des « comportements non vertueux » de perdurer. Certains experts doutent d'ailleurs de l'intérêt de poursuivre le mouvement de régulation. En effet, quand elle s'applique, la réglementation se révèle de plus en plus envahissante, chronophage, coûteuse et finalement impacte négativement la relation avec des clients qu'elle est censée protéger.

Elle peut même donner un faux sentiment de sécurité et favoriser « l'aléa moral ». Celui-ci survient quand par exemple une entreprise assurée contre un risque se comporte de manière plus imprudente que si elle y était totalement exposée. Et comme elle ne pourrait pas avoir de caractère mondial, ni toucher tous les segments de l'activité financière, son caractère asymétrique engendrerait des risques de contournement et de spéculation (comme on le voit en matière fiscale). C'est pourquoi de plus en plus de voix plaident pour ne pas l'alourdir « par le haut » et pour faire davantage confiance à l'auto-régulation des professionnels.

Le poids de la finance de l'ombre

Selon le sixième rapport annuel du FSB (Conseil de stabilité financière) le *shadow banking* qui désigne des activités financières qui ne sont pas menées par des banques mais par d'autres institutions peu ou pas régulées représentait fin 2015 quelque 110 000 milliards de dollars soit environ 150 pour cent du PIB mondial, davantage qu'avant la crise (140 pour cent). Dans les 28 pays étudiés, la finance parallèle pèse 92 000 milliards de dollars.

Avec 30 000 milliards d'actifs, soit un tiers du total, les fonds d'investissement sont les principaux acteurs, mais leur part diminue ; ils sont suivis des courtiers (*brokers-dealers*) avec 9 500 milliards, soit 10,5 pour cent une part également en baisse. Les *hedge funds* comptent pour 3 200 milliards de dollars. Dans les précédents rapports, leur poids était sous-estimé car les îles Caïmans, qui concentrent 2 900 milliards d'actifs de *hedge funds*, n'étaient pas prises en compte. Géographiquement c'est l'UE (hors Luxembourg, toujours pas pris en compte) qui pèse le plus lourd avec 30 000 milliards de dollars, devant les États-Unis (26 000) suivis du Royaume-Uni et de la Chine à égalité à 8 000 milliards de dollars, des îles Caïmans (6 000), du Canada et du Japon (4 000 milliards chacun). gc

Chronique Internet

Fishing expedition

Jean Lasar

Le ministère de la Justice américain a exigé du fournisseur d'accès à Internet (FAI) DreamHost qu'il lui remette les coordonnées de quelque 1,3 million d'internautes ayant consulté un site web hébergé sur ses serveurs. Ce site, *disruptj20.org*, avait été créé pour coordonner les manifestations anti-Trump lors de l'investiture du 45^e président des États-Unis le 20 janvier dernier. Selon l'injonction, DreamHost est censé fournir au ministère toutes les adresses IP des visiteurs du site, ainsi que les coordonnées, contenus d'emails et photos de milliers de personnes. Parmi les contenus demandés figurent aussi des documents non publiés comme des photos ou des brouillons d'emails rédigés par les administrateurs du site.

Alors que l'administration Trump semble prête à tout pour identifier les opposants, la protection des données personnelles devient un enjeu primordial pour les réseaux sociaux

Le FAI n'entend pas se laisser faire : il a rétorqué sur son blog qu'il considère la demande comme étant « très peu ciblée et allant à l'encontre de la liberté d'association et de la liberté d'expression garanties par la Constitution ». DreamHost ajoute que ces informations permettraient d'identifier « tout individu ayant utilisé ce site pour exprimer des opinions politiques protégées par le premier amendement » et que cela devrait suffire pour « tirer la sonnette d'alarme dans l'esprit de tout un chacun », sans parler du non-respect des clauses protégeant les données privées.

Le FAI indique être en contact avec l'Electronic frontier foundation (EFF) au sujet de cette requête. L'EFF ne représente pas DreamHost dans cette affaire, mais a estimé sur son blog que les méthodes du ministère de la Justice sont inconstitutionnelles. Dans un premier temps, DreamHost a cherché à réduire la cible de la requête, mais le ministère a répondu par une injonction, obtenue auprès d'un tribunal supérieur, sommant le FAI de fournir l'ensemble des informations demandées. Le site reste en ligne mais n'est plus actif depuis le mois de mars : Il invite les visiteurs à se rendre sur un autre site d'opposition à l'administration Trump, *resistthis.org*.

Le prétexte du ministère est des plus minces. Les manifestations contre l'investiture avaient rassemblé des foules conséquentes à Washington et dans d'autres villes américaines, au grand dam de Donald Trump qui avait cherché, contre toute évidence, à nier leur ampleur. Quelques incidents avaient émaillé ces manifestations et des dégradations avaient été commises, notamment dans la capitale fédérale. Plus de 200 personnes avaient été arrêtées et leurs téléphones fouillés. Exiger les coordonnées de toutes les personnes

ayant ne serait-ce que consulté le site relève clairement de ce que les juristes américains appellent une « expédition de pêche » ; une démarche d'autant plus troublante que l'ensemble des activités organisées à travers le site relevaient de la liberté d'expression.

Bien que remontant à plusieurs mois, cette requête clairement abusive de l'administration américaine n'a été révélée que cette semaine par une communication du FAI. Elle en dit long sur le peu de scrupules dont l'administration Trump s'embarrasse lorsqu'elle entend identifier des opposants, même en l'absence de crimes ou délits qu'elle pourrait leur reprocher. Ainsi, une requête analogue avait été adressée à Twitter en mars dernier après la publication de tweets par *@alt_uscic*, un de ces comptes « alternatifs » par le biais duquel s'étaient exprimés des fonctionnaires anonymes, notamment ceux chargés du contrôle des frontières (Customs and border protection, CPB), en désaccord avec les pratiques de l'administration. En l'occurrence, le nom de ce compte évoque les services de citoyenneté et d'immigration.

Cette démarche avait été révélée en avril, lorsque Twitter avait porté plainte contre la requête introduite par la CPB qui demandait qu'on lui fournisse les numéros de téléphone, adresses email et adresses IP associés à ce compte Twitter. Dans ce cas, son détenteur s'était fait représenter par l'ACLU (American civil liberties union), qui a fort à faire ces temps-ci. Clairement, face à une administration américaine prête à tout pour identifier et mettre au pas les opposants, la protection des données personnelles des internautes devient un enjeu primordial de libertés publiques pour les FAI et les réseaux sociaux.

Projet de loi concernant la dissimulation du visage dans les espaces publics

Atteinte à la liberté des femmes musulmanes

Nassera Guezzen Azizi

Je propose de partager ici mon opinion sur le projet de loi concernant la dissimulation du visage dans les espaces publics, tout d'abord en tant que femme musulmane et résidente au Luxembourg, et secondement en tant que sociologue.

D'emblée, à la lecture du texte, un certain ressenti sur cette loi me pose problème comme à chaque fois où il s'agit de légiférer sur des questions traitant en premier lieu des femmes. Le texte en lui-même pose la question de la dissimulation du visage dans les lieux publics de manière générale, mais communément et dans les medias il est fait allusion à une loi anti-burqa, donc une loi qui concernerait en premier lieu les femmes, et, plus particulièrement, les femmes musulmanes qui portent ce vêtement. À mon sens, il y a là directement une atteinte à la liberté de ces femmes qui ont choisi cet habit pour des raisons religieuses. Comment peut-on contraindre une personne qui est convaincue que le port d'un certain vêtement est prescrit par sa foi, sa culture ou ses valeurs religieuses ? Que l'on accepte ou non cette position, il me semble très délicat de créer une interdiction par le biais d'une loi.

D'autant plus lorsque l'on sait que le voile intégral au Grand-Duché concerne une poignée de femmes, et que selon ma propre expérience je n'ai pour l'instant croisé aucune femme qui porte ce vêtement dans les rues ou lieux publics au Luxembourg. Ce phénomène étant très marginal et marginalisé aussi bien en dehors de la communauté musulmane qu'en son sein. Les femmes qui font ce choix, et on a pu le constater dans le cas français, sont rarement des femmes auxquelles on a imposé le voile intégral, mais davantage des jeunes femmes célibataires, divorcées, converties, et qui sont même parfois en rupture avec la société et leur entourage étant donné que l'époux ou les parents se sont opposés à ce choix. Nous sommes donc souvent face à des femmes revendiquant leur libre arbitre.

En légiférant, il y a un risque de marginaliser davantage ces femmes, qui constituent une minorité, et de les contraindre encore plus qu'elles ne le sont à rester aux marges de la société. Dans le projet de loi, il est question d'interdire la dissimulation du visage dans les établissements de soins et de santé, dans les services de transports publics. Cela me fait craindre que les femmes concernées ne se retrouvent dans des situations particulièrement précaires, n'ayant plus accès ni aux transports ni aux soins, si elles refusent de se plier à la législation. Plutôt que de légiférer, il serait préférable de laisser la place à la discussion et à la négociation, aux « accommodements » entre les



Le ministre de la Justice, Félix Braz (Les Verts), a qualifié le projet de loi comme « nuancé et équilibré »

Le Grand-Duché est considéré par sa communauté musulmane comme une nation encline au dialogue social, et à la négociation, plutôt qu'à l'interdiction et à la sanction

personnes, ce qui constituerait justement une réalité du vivre ensemble. Il est évident que pour des questions de sécurité et d'ordre public, il peut être demandé à un individu, femme ou homme, de se découvrir le visage, de retirer son casque moto, et il est à mon sens parfaitement normal de répondre à ces exigences dans des conditions qui respectent aussi bien l'ordre public et la sécurité que les convictions personnelles de la personne.

Il fut un temps (et encore aujourd'hui dans certains pays) où une femme qui découvre ses bras ou ses jambes, était considérée comme portant atteinte à l'ordre public et à la morale, et son comportement

était perçu comme contraire au vivre ensemble. D'autres peuvent considérer qu'une femme, même si elle est décisionnaire de sa tenue vestimentaire, est en fait manipulée par la société et les medias, qui font d'elle un objet pour les hommes, et qu'elle est en fait contrainte de se plier à des exigences masculines et extérieures à elle. De même, la femme qui décide de porter le voile intégral, et revendique ainsi son libre arbitre, peut être considérée comme ayant subi en fait un embrigadement et comme étant, sans même le savoir, victime d'endoctrinement et de fanatisme religieux.

Enfin, en tant que sociologue, il m'est important de souligner que sept ans après la loi sur le voile intégral en France, il a été constaté que le fait de légiférer avait créé des « vocations » auprès de certaines femmes, qui, considérant cette loi comme liberticide, avaient pris le parti de porter le voile intégral alors qu'elles portaient par exemple un simple voile auparavant, affirmant ainsi leur volonté de « lutter » et adoptant une démarche de revendication en s'opposant à une société qui leur apparaît comme hostile, renforçant encore davantage la fracture sociale et allant ainsi contre le vivre ensemble, concept qui est pourtant fortement invoqué dans le projet de loi.

Il s'agit là d'une recherche identitaire plus que religieuse, car il est apparu que la pratique religieuse et piétiste des femmes ayant adopté le voile intégral après la loi de 2010 en France ne s'est pas accrue.

Cette démarche revendicatrice contre la loi est perçue comme valorisante, et a même créé un renversement du stigmate : porter le voile intégral devient une fierté et non plus un symbole de soumission.

Il est à donc craindre que les mêmes phénomènes se produisent au Grand-Duché, conduisant des jeunes femmes déjà discriminées à l'être encore davantage, les éloignant des services de formation, de transport, de soins. Et conduisant d'autres femmes qui ne dissi-

mulaient pas leur visage à le faire dans une forme de rébellion ou de recherche identitaires. Ce qui serait dommageable étant donné que le Grand-Duché est considéré par sa communauté musulmane comme une nation encline au dialogue social, et à la négociation, plutôt qu'à l'interdiction et à la sanction.

Nassera Guezzen Azizi est sociologue et doctorante à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (Iris) à l'Université Paris 13.

Die kleine Zeitzeugin

Skandal im Hühnerstall

Ein Ei taucht auf, aus dem Sommerloch, ein Ei, gar zwei, dann drei, dann ihrer immer mehr. Nein, es handelt sich nicht um die an dieser Stelle schon viel besungenen Tiefgekühlten, die im Eiskasten von Karrieremonster, weiblich, ihrer wahren Bestimmung harren. Bis der optimale Sperminator vorbeischaut, der, der nicht nur vorbeischaut, Nobelpreisträger auch noch und, wenn schon, denn schon, sagenhaft ausschauend. So was kann dauern.

Also nicht die. Sondern die ändern. Die von unsern Geschlechtsgenossinnen, gefiedert, üblicherweise dazu bestimmt, genossen zu werden. Von uns natürlich. Nicht von Füchsen oder sonstigem Raubgetiergesindel, sondern, wie es sich gehört, von unsereiner, dem die gefiederte Genossin gehört. Samt ihrer Produktivkraft. Oder von uns, wie das mehrheitlich der Fall ist, die wir dieses Produkt erstehen. Von uns, den Konsumentinnen. Den Endkonsumentinnen, wie es etwas bedrohlich heißt.

Unser Ei! Einst fing Mensch es sich im Hühnerstall, herum tappend zwischen biederem Gegacker und tragem Gebrüte. Naturkinder sofften es einfach aus, wegen der Kraft. Salmonellen waren noch nicht erfunden. So unprofessionell konnte es nicht weitergehen, aus Ställen wurden Fabriken, aus Bauern Hühnerfarmer und dann Tierkörperproduzenten. Hin und wieder, wenn psychologisch Unvorbereitete auf die federfreien Insassinnen dieser Brutstätten des Todes trafen, gab es einen Aufschrei, und wahrscheinlich hat sich einiges verbessert. Ein paar Hafterleichterungen in den Todesbatterien, die Abstufungen der Qual und deren Benennung, damit sich Endkonsumentin auskennt. Freilufhaltung, Bodenhaltung, manche haben Ausgang.

Aber dann gehöre ich doch zu denen, die alles nicht so genau wissen wollen. Zu den 99 Prozent. Ich schaue mir nie Filme an, in denen junge Hähne, die kaum das Licht der Welt erblickt haben, lebendigen Leibes zermalmt, zerhäckselt, zu irgend etwas verarbeitet werden, die Tierkörperverwertung ist einfallsreich. Ich war noch nie in einem Schlachthaus wie echte Schriftstellerinnen, mir reicht schon die Kultur in Schlachthäusern, das Blut, das aus den Wänden schreit, ist keine Kunst. Ich köpfe hin und wieder ein Frühstücksei, meist ist es nicht das Allerbilligste, mit einer Schale, die schon in der Hand zerbricht. Meist nehme ich eins von einem glücklichen Huhn von einem guten Herrn der Hühner. Bevor der nächste Bio-Report mich wieder aller Gutmensch-Glücklichstier-Illusionen beraubt. Ich köpfe trotzdem.

Welchen Menschen, der den sauren Regen überlebt hat, und das im Regenwald Luxemburg, soll das noch erschüttern? Dass plötzlich wieder so ein Ei auftaucht, dann zwei, dann eine Länderliste, dann die Beschreibungen der Routen, die dieses fragile Symbol des Lebens nimmt, bis es im Bauch eines Scheichs bauchlandet. Das ganze Ritual, mit seinem Vorspiel, dem erstaunlichen Erstaunen, dem Aufschrecken, ein böses Wort mit Chemie, also Tod, das sich heimtückisch im Symbol des Lebens einnistet. Kleinkind, tödlich, der Killer im Osterei. Und in der Mayonnaise? All die Aufzählungen, die Prozente, der übliche Katastrophenklima den EU-Surviverinnen so gut kennen. Das in allen Ländern beliebte Traute-Heim-Syndrom: Bei uns doch nicht! Bei uns dochdoch! Dann die Abschwächung, die Beschwichtigung. Nur wenig, nur Spürchenelementchen, spürt kein Mensch. Höchstens ein Säugling. Wenn er Dutzende pro Tag verdrückt. Aber welcher Säugling ...?

Wie viel Becquerel bis tot, wie viele Jahre bis Hirnerweichung? War da nicht mal was mit Salat, der durch die Kontinente gurkte, Leichen pflasterten seinen Weg? Die Reflexmaschine rattert, EU-Bürgerin schreckt auf, besonders wenn sie kleine EU-Bürger ihr eigen nennt. Je länger sie schon präsent ist, desto geimpfter ist sie aber, desto mehr ist ihr das Ganze einerlei-Ei. Die Medienmaschine produziert ihren Hype, ihr Hypchen, dann ist wieder alles gegessen. Also *peanuts*, diese Eigeschichte.

Gibt ja nicht mal eine Todesliste.

Die hoch gerüsteten Putztruppen rücken weiter an, die Transporte rollen weiter, die harten, nackten, unvergänglichen Eier schimmern in der Vitrine. *Michèle Thoma*

Zu Gast

Deng Stëmm kann d’Gemeng veränneren!

Ali Ruckert

In den kommenden Wochen wird die politische Aktualität hierzulande – vorausgesetzt wir werden es nicht mit einer großen internationalen Krise zu tun bekommen, die alles andere in den Schatten stellen wird – weitgehend vom Wahlkampf zu den Gemeindewahlen bestimmt werden.

Nach der *Schueberfouer* dürfte eine riesige Propagandamaschine in Gang gesetzt werden, hinter deren Nebelvorhang alle Probleme verschwinden werden, welche die Wähler davon abhalten könnten, ihre Kreuze an der richtigen Stelle zu machen. Die Ironie dabei ist, dass die Menschen dieses propagandistische Trommelfeuer bereits über die offizielle Parteienfinanzierung, von der die Kommunisten ausgeschlossen bleiben, vorab mit ihren Steuern bezahlt haben, was viele nicht einmal wissen dürften.

Ali Ruckert ist Präsident der Kommunistischen Partei Luxemburgs

Wer trotz fantastischer Ankündigungen und grenzenloser Versprechen an klarem Denken festhält und sich den Blick für die Wirklichkeit nicht vernebeln lässt, weiß natürlich, dass die großen Probleme, vor die sich die arbeitenden Menschen, die Jugendlichen, die Rentner und auch die Arbeitslosen gestellt sehen, nur durch grundlegende politische, wirtschaftliche und soziale Veränderungen auf nationaler Ebene gelöst werden können. Dazu zählen die Arbeitslosigkeit, die Bildungsnot, der Mangel an bezahlbaren Wohnungen, der Rückgang der Kaufkraft und die Perspektivlosigkeit, denen Teile der Schaffenden, der Jugendlichen und der Rentner ausgesetzt sind.

Das heißt keineswegs, dass die Kommunalwahlen ohne Bedeutung sind. Doch solange in den Gemeinden dieselben Parteien und Politiker regieren, die in der Abgeordnetenversammlung eine Regierungspolitik abnicken, die zu Lasten der Schaffenden und Rentner und zu Gunsten des Finanz- und Großkapitals geht, oder die darin besteht, systematisch Hunderte von Millionen Euro zu Rüstungszwecken zum Fenster hinauszuschmeißen, ist keine Verbesserung der Situation zu erwarten.

Wie oft kommt es vor, dass kommunale Politiker, die im Parlament als Abgeordnete die Austeri-

täts- und Sparpolitik der Regierung abnicken, auf lokaler Ebene in dieselbe Kerbe schlagen und Taxen- und Preiserhöhungen beschließen! Oder die, nach dem Ebenbild der Regierung, öffentliche Gelder verschleudern und sich mit Prunkbauten Denkmäler setzen, soziale Fürsorge, Wohnungsbau und Chancengleichheit aber nur mit dem Tropfenzähler praktizieren!

Weil sie der Ansicht sind, dass Veränderung auch auf der Ebene der Gemeinden beginnen und erfolgreich durchgesetzt werden kann, werden die Kommunisten mit dem Slogan „Deng Stëmm kann d’Gemeng veränneren!“ in die Wahlen gehen.

Veränderung heißt in diesem Fall, die Kommunisten wählen, nicht nur, weil sie in der Opposition interessante Vorschläge auf kommunaler Ebene machen, sondern weil sie selbst dort, wo sie keine gewählten Räte haben, für grundlegende Veränderungen in der Gesellschaft und in der Wirtschaft eintreten, welche die Voraussetzungen für soziale Gerechtigkeit und Chancengleichheit schaffen und sicherstellen, dass die Interessen der großen Mehrheit der Lohnabhängigen und Rentner gewahrt werden.

Niemand kann behaupten, dass das heute in den Gemeinden und im Land der Fall ist.

Romain Hilgert

Höchst tolles Wetter und Sturm Im Frühjahr 1867 war Karl Marx mit dem Schiff von London nach Hamburg gereist, um eigenhändig den zweiten Teil seines Manuskripts beim Verleger Otto Meißner abzuliefern. In einem Brief vom Samstag, dem 13. April an seinen Mitstreiter Friedrich Engels berichtete er: „Lieber Fred, Gestern 12 Uhr mittag kam ich hier an. Das Schiff verließ London Mittwoch, 8 Uhr morgens. Du siehst darin die ganze Geschichte der Seereise. Höchst tolles Wetter und Sturm. (...) Also abends kam Meißner. Netter Kerl, obgleich etwas sächselnd, wie sein Name andeutet. Nach kurzem Pourparler all right. Manuskript sofort in sein Verlagshaus gebracht, dort in safe gesteckt. Der Druck wird in a few days beginnen und rasch vonstatten gehen.“

Das Manuskript sollte zu einem der wirkungsmächtigsten Bücher der Geschichte werden, so dass es dem *Kapital* wie der Bibel, *Mein Kampf* und neuerdings dem Koran erging: Alle haben eine Meinung dazu, niemand hat es gelesen. Es handelt nicht vom Kommunismus – der Ausdruck fällt auf den 2 248 Seiten der drei Bände gerade elf Mal und viermal in Fußnoten. Der „letzte Endzweck“ von *Das Kapital* ist vielmehr, „das ökonomische Bewegungsgesetz der modernen Gesellschaft zu enthüllen“, wie Marx in der Einleitung verspricht (Band I, S.XI). Der Dramatiker Heiner Müller meinte sogar, dass mit dem Scheitern der Oktoberrevolution Marx gegen Lenin Recht behielt, die Entwicklung der Produktivkräfte gegen den politischen Voluntarismus.

Natürlich ging der Druck nicht so rasch vonstatten. Marx klagte am 24. April aus Hannover: „Meißner, der die Geschichte in 4-5 Wochen fertig haben will, kann nicht in Hamburg drucken lassen, weil weder die Zahl der Drucker noch die Gelehrsamkeit der Korrektoren hinreicht. Er druckt daher bei Otto Wigand (rather dessen Sohn, da der alte renommierte Hund nur noch nominell bei dem Geschäft beteiligt). Heut vor 8 Tagen schickte er das Manuskript nach Leipzig.“

Am 14. September kündigte schließlich ein Inserat im täglich erscheinenden *Börsenblatt für den Deutschen Buchhandel* und die mit ihm verwandten *Geschäftszweige* die Neuerscheinung an: „O. Meißner in Hamburg, 7571. Marx, K. das Kapital. Kritik der polit. Oekonomie. 1. Bd. Buch I.: Der Produktionsprozess d. Kapitals. gr. 8. Geh. 3 1/3“. Angesichts der Inserierungsfristen dürfte der erste Band von *Das Kapital* am 11. oder 12. September 1867 erschienen sein, vor 150 Jahren. Die Auflage betrug 1 000 Exemplare, das Manuskript ist seit den 20-er Jahren verschollen.

Ein epistemologischer Witz Vielleicht konnte *Das Kapital* nur erscheinen, weil die Revolution von 1848 scheiterte und Karl Marx ins Londoner Exil gezwungen wurde. Denn so fand er die nötige Zeit und in dem damals höchst entwickelten Industriestaat das geeignete Studienobjekt, um während Jahren die Verhältnisse in einer Gesellschaft zu untersuchen, wo Kapital eingesetzt wird, um Profit zu machen, aus dem zusätzlichen Kapital gemacht wird. Am 2. April 1858 hatte er Friedrich Engels geschrieben, dass sein Werk sechs Bücher umfassen sollte: „Folgendes ist short outline of the first part. Die ganze Scheisse soll zerfallen in 6 Bücher. 1) Vom Kapital. 2) Grundeigentum. 3) Lohnarbeit. 4) Staat. 5) Internationaler Handel. 6) Weltmarkt.“ Kaum hatte er seine Beschreibung

abgeschlossen, begann er wieder von vorn, 1857 als „Grundrisse“, 1858 als „Kritik der Politischen Oekonomie“, ab 1863 dann als *Kapital*. Als der erste Band von *Das Kapital* schließlich erschienen war, begann er, ihn umzuschreiben für die nach der Niederschlagung der Pariser Commune erschienene zweite Auflage von 1872 und für die französische Übersetzung.

Marx' Gesundheit erlaubte es ihm nicht, sein Lebenswerk abzuschließen. Als er 1883 starb, war nur der erste Band, „Der Produktionsprozess des Kapitals“, erschienen. Im Juli 1885 veröffentlichte Friedrich Engels aus sieben von Marx überlieferten Manuskripten und aus Exzerpten den zweiten Band, „Der Zirkulationsprozess des Kapitals“. Im Dezember 1894 stellte er den aus einem „Hauptmanuskript“ und mehreren kürzeren Manuskripten zusammengestellten dritten Band, „Der Gesamtprozess der kapitalistischen Produktion“, zusammen, acht Monate später starb er. Den geplanten vierten Band über die Geschichte der Mehrwerttheorien gab der führende deutsche Sozialdemokrat Karl Kautsky stark überarbeitet von 1905 bis 1910 heraus. Bis zu Friedrich Engels' Tod erschienen vier Ausgaben von *Das Kapital*. Während Jahrzehnten wurde die vierte Ausgabe als endgültige angesehen, auch wenn bald ein Streit ausbrach, ob Engels sich mit seinen editorischen Eingriffen nicht an Marx' Geist verständigt habe.

Das Kapital bleibt bis heute der radikalste Gegenentwurf zur herrschenden, auf Léon Walras und Joseph Schumpeter zurückgehenden und jährlich mit dem Nobelpreis geadelten Standardtheorie der Wirtschaftswissenschaft, deren Stärke mehr apologetisch als empirisch ist. Sie idealisiert den Kapitalismus mit einigen neuen Abstrichen als perfekten Wettbewerb, der zu einem allgemeinen, geschichtslosen Gleichgewicht führt.

Für einen metaphysischen Markt mit einer unsichtbaren Hand hatte Marx aber nur Spott übrig und beschrieb stattdessen unter Berufung auf David Ricardos Arbeitstheorie ein Machtverhältnis zwischen besitzenden und besitzlosen Klassen, das sich historisch entwickelt. Er machte den Unterschied zwischen Wert und Preis, der neuklassisch mit subjektivistischen Grenznutzen weggezaubert wird, und wies darauf hin, dass Krisen keine Pannen, sondern unvermeidlich sind.

All dies wird als störend empfunden, weil sich heute weniger denn je herumsprechen soll, dass die Weisheit jener Spezialisten von der Frankfurter Zentralbank bis zum Haut Conseil des finances publiques, die die Senkung der Lohnquote als wissenschaftliche Notwendigkeit besingen, auf einem epistemologischen Witz beruht: auf einer vollkommenen Theorie, die die unvollkommene Wirklichkeit verantwortlich macht, wenn Theorie und Praxis nicht übereinstimmen.

Volksausgaben Der Theoretiker und Politiker Karl Korsch, der 1932 eine *Kapital*-Ausgabe ganz ohne Engels und Lenin versuchte, war der erste, der den Marxismus auf den Marxismus anwenden wollte. Und tatsächlich erklärt das Buch *Das Kapital* implizit, wie sich seit 150 Jahren die Geschichte aller Länder des Erdballs in seiner Editionsgeschichte widerspiegelt: Die Spaltung der Arbeiterbewegung in Revolutionäre und Revisionisten, dann in Sozialisten und Kommunisten führte zum Streit um die Erbschaft von Karl



Portraitfoto auf Albuminpapier von Friedrich Wunder, das Karl Marx im April 1867 in Hannover anfertigen ließ, nachdem er das Manuskript von *Das Kapital* in Hamburg abgeliefert hatte

Marx. Als 1913 die Urheberrechte auf dem ersten Band von *Das Kapital* abliefen, begann die Sozialdemokratische Partei Deutschlands, eine „Volksausgabe“ herauszugeben, um anderen Verlagen zuvorzukommen und einen parteiinternen Richtungsstreit um das Werk zu verhindern. Der erste Band erschien 1914 in einer luxuriösen Halblederausgabe, als die Arbeiterklasse gerade in den Ersten Weltkrieg marschierte.

Nach der Oktoberrevolution und der Gründung der Kommunistischen Internationale setzte das Moskauer Marx-Engels-Lenin-Institut zum 50. Todestag von Karl Marx der als revisionistisch kritisierten Volksausgabe eine eigene entgegen. Um die neue Sowjetideologie des Marxismus-Leninismus zu legitimieren, wurden allen Bänden Texte von Lenin beigelegt. Kurz vor der Machtübernahme der Nazis 1933 hatte das inzwischen einer stalinistischen „Säuberung“ zum Opfer gefallene Marx-Engels-Lenin-Institut die Urheberrechte nach Österreich ausgelagert. Ein Teil der Auflage von Band zwei konnte nicht mehr in Deutschland gedruckt werden, der Satz musste in eine sowjetische Druckerei gebracht werden. Der dritte Band erschien schließlich in einem Schweizer Verlag und musste in Oslo gedruckt werden.

Konzentrische Kreise Von Anfang hatte sich Karl Marx darum bemüht, dass sein Werk übersetzt würde, um in anderen Ländern bekannt zu werden. Meist dauerte es Jahre, bis er einen Übersetzer und Verleger gefunden hatte, denen er den Text anvertrauen wollte. Überraschenderweise erschien die erste Übersetzung nicht in einem hochindustrialisierten Land Westeuropas, sondern 1872 im zaristischen Russland, aus der Feder von Herman Lopatin und, nach dessen Verbannung, von Nikolai Danielson. Im Juni 1872 schrieb Karl Marx dem amerikanischen Kommunisten Friedrich Adolphe Sorge, dass das Buch in einer Auflage von 3 000 Exemplaren erscheinen konnte, weil laut Zensurkomitee, „die Darstellung durchaus nicht für jeden zugänglich genannt werden kann“, also keine Gefahr bestand, dass die Theorie die Massen ergreif.

Fast zeitgleich mit der russischen Übersetzung erschien 1872 das erste Heft der französischen Übersetzung, die aber erst 1875 abgeschlossen war. Karl Marx wollte so den Einfluss des Anarchisten Pierre-Joseph Proudhon in Frankreich zurückdrängen. Er hatte den Text stark überarbeitet und bescheinigte ihm deshalb im Nachwort, eine valeur scientifique indépendante de l'original et doit être consultée même par les lecteurs familiers avec la langue allemande“ (p. 348). Der sozialistische Verleger Maurice Lachâtre versprach sich von dem Buch auch einen geschäftlichen Erfolg und illustrierte es mit Stichen aus seinen anderen Publikationen, wie seiner großen Geschichte des Papsttums. So landete ein Bild des manchmal für einen Börsentempel gehaltenen Pantheon in Rom auf der Titelseite von *Le Capital*. Der zweite und dritte Band wurde später in dem von dem Industriellen Ernest Solvay finanzierten Institut des sciences sociales in Brüssel übersetzt.

Schon 1884 begann eine polnische Übersetzung zu erscheinen, die von der revolutionären polnischen Jugendbewegung besorgt wurde. Angesichts der politischen Repression musste sie in Leipzig gedruckt und ins Land geschmuggelt werden. 1890 und 1894 begannen die Übersetzer die Arbeit am zweiten Band, doch die Manuskripte wurden zweimal von der Polizei beschlagnahmt.

In der Arbeiterbewegung wurde anfänglich die Hoffnung gehegt, dass Marx' Abhandlung in kompliziertem Akademikerdeutsch zur Arbeiterlektüre würde. Die 1885 erschienene dänische Übersetzung des Journalisten und Sprachwissenschaftlers Hans Vilhelm Lund ist die erste Ausgabe durch eine Arbeiterorganisation. Sie ist auf billigem Papier gedruckt, so dass ihr Preis dem Tageslohn eines qualifizierten Arbeiters entsprach. Anders als sämtliche deutschen Ausgaben ist sie in Frakturschrift gesetzt. Da das Dänische auch in Norwegen verstanden werden konnte, erschien die erste norwegische Übersetzung erst 1930.

Die erste italienische Übersetzung richtete sich dagegen an Wirtschaftswissenschaftler und erschien erst 1887 eine Übersetzung der dritten deutschen Ausgabe in einer bescheidenen Auflage von 500 Exemplaren, von der ein Teil in die USA geliefert wurde. Sie war das Werk des sozialistischen Anwalts und Geschäftsmanns Samuel Moore sowie von Marx' Schwiegersohn Edward Aveling. 1891 erschien in den USA ein Raubdruck in Form von vier Hefen der linken Zeitschrift *Humboldt Library*, die Bankangestellten als Berufslektüre empfohlen wurde. Die Veröffentlichung als Zeitschrift erlaubte, von den günstigeren Versandtarifen der Post zu profitieren. Eine eigene amerikanische Übersetzung aller drei Bände und damit die erste englische Übersetzung des zweiten und dritten Bands überhaupt, fertigte der Journalist Ernest Unterman auf seiner Hühnerfarm in Florida für den sozialistischen Verleger Charles Kerr in Chicago an. Der anarchistische Arzt Y. A. Merison aus Litauen übersetzte 1917 in New York den ersten Band von *Das Kapital* ins Jiddische.

Die erste spanische Übersetzung des ersten Bandes von *Das Kapital* hatte Pablo Correa y Zafrilla 1886 begonnen, 1898 versuchte es Juan B. Justo noch einmal, weitere Übersetzungen erschienen in Argentinien, Mexiko und Spanien. Der Vater der niederländischen Sozialdemokrat, Franc van der Goes, begann 1892 mit der Übersetzung von *Das Kapital*, deren Veröffentlichung nach dem achten Kapitel 1901 für ein Jahrzehnt unterbrochen wurde. In Bulgarien erschienen 1909 und 1910 zwei unabhängige Übersetzungen aus dem Russischen von Dimitar Blagoev, dem Vater des bulgarischen Marxismus, in Sofia und dem Journalisten Georgi Bakalov in Stara Sagora. In Böhmen, dem höchstindustrialisierten Teil der österreichisch-ungarischen Monarchie, kam 1913 der erste Teil einer tschechischen Übersetzung des sozialdemokratischen Rechtsanwalts Theodor Smeral heraus. Sie war laut Vorwort nötig geworden, weil die jüngere Generation kein Deutsch mehr lesen konnte und theoretisch wenig interessiert war.

Damit war bis zum Ersten Weltkrieg *Das Kapital* in konzentrischen Kreisen in fast allen Ländern West- und Mitteleuropas sowie in Russland und den USA verbreitet wurden. In Luxemburg, Österreich und der Schweiz erschienen keine Ausgaben, da dort der deutsche Originaltext verstanden wurde. Bis zum Zweiten Weltkrieg folgten nord- und osteuropäische Staaten und die ersten außereuropäischen Länder, wie Argentinien, China und Japan. Nach dem Zweiten Weltkrieg, der Gründung der osteuropäischen Volkrepubliken und der Entkolonisierung im Süden verdoppelte sich die Zahl der Übersetzungen. Die erste portugiesische Übersetzung erschien in Brasilien, in Portugal kam *Das Kapital* erst im Jahr der Nelkenrevolution heraus.

Je nach Sprache mussten die Übersetzer neue Begriffe erfinden, um in agrarisch gebliebenen Gesellschaften „organische Zusammensetzung des Kapitals“, „erweiterte Reproduktion“ und „Mehrwertrate“ zu übersetzen und an die jeweilige Leserschaft anzupassen. Der Professor für Wirtschaftsgeschichte Rais al-Barawi begann sein Vorwort zur 1947 in Kairo erschienenen ersten arabischen Übersetzung von *Das Kapital* mit der Basmala: „Im Namen Gottes des Barmherzigen und Allerbarmers...“

Alle Abbildungen Privatsammlung, weitere Einzelheiten bei www.karlmarx.de. – Das Museum der Arbeit in Hamburg zeigt vom 6. September 2017 bis 4. März 2018 eine Ausstellung über *Das Kapital*. – In Trier findet vom 5. Mai bis 21. Oktober 2018 eine Ausstellung zum 200. Geburtstag von Karl Marx statt.

Das ökonomische Bewegungsgesetz der modernen Gesellschaft



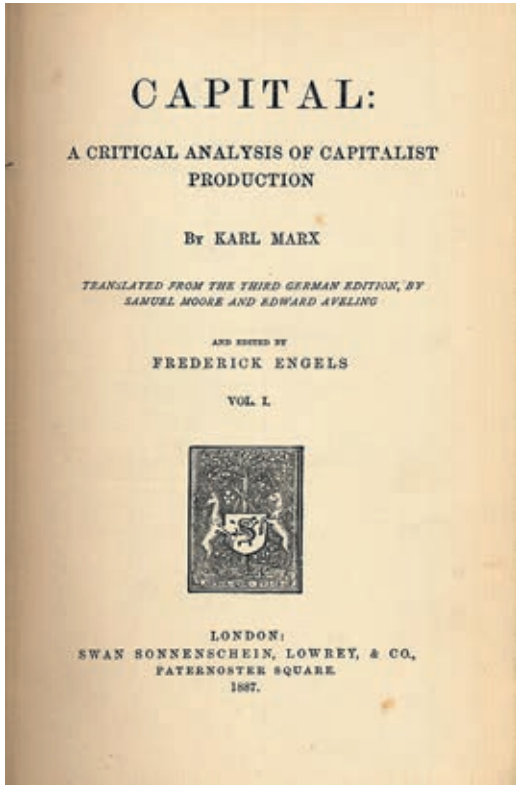
Im April 1867 reiste Karl Marx nach Hamburg, um das Manuskript von *Das Kapital* in der Bergstraße 26 abzuliefern. Das Verlagshaus wurde im Zweiten Weltkrieg zerstört, heute befindet sich dort ein Café



Erstausgabe des ersten Bandes von *Das Kapital*, Hamburg, 1867, seit 2013 Weltkulturerbe



Erste französische Übersetzung von Joseph Roy, Paris, 1872, mit dem Bild des Pantheon in Rom



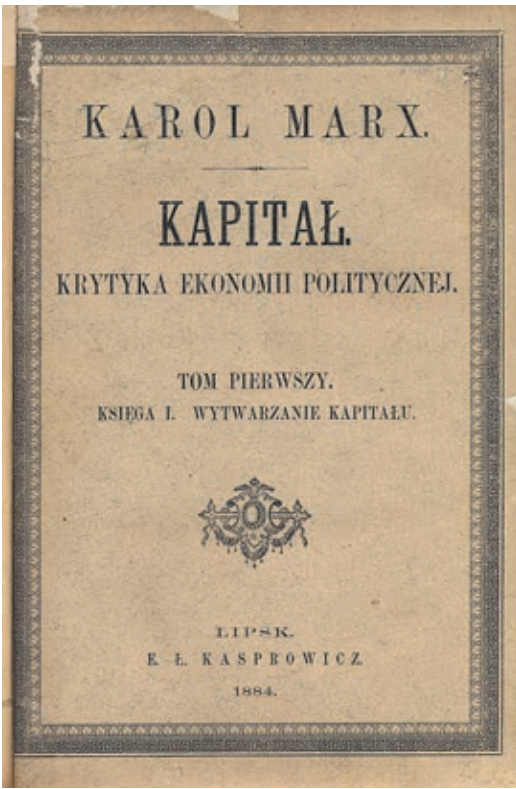
Erste englische Übersetzung von Samuel Moore, London, 1887



Erste jiddische Übersetzung von Jacob Merison, New York, 1917



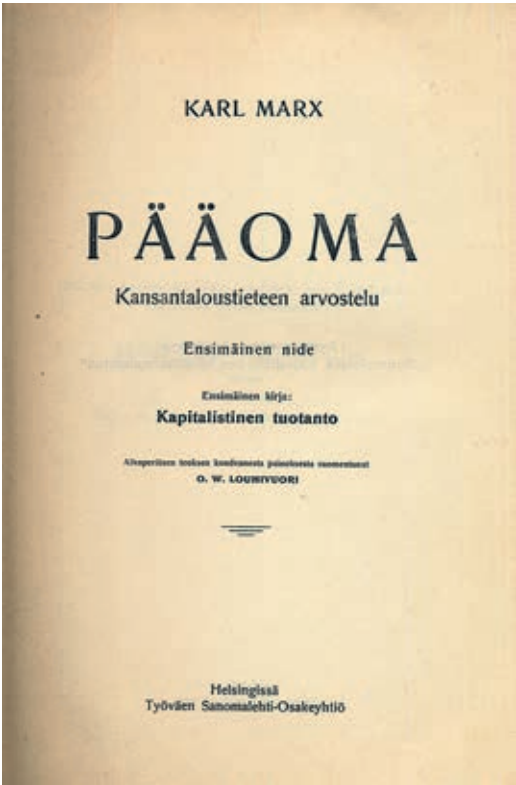
Erstausgabe des von Friedrich Engels herausgegebenen zweiten Bandes, Hamburg, 1885



Erste polnische Übersetzung von Ludwik Krzywicki, Leipzig, 1884



Erste niederländische Übersetzung von Franc van der Goes, Amsterdam, 1894



Erste finnische Übersetzung von Edward Gytling, Helsinki, 1918



Erstausgabe des von Friedrich Engels herausgegebenen dritten Bandes, Hamburg, 1894



Erste dänische Übersetzung von H. V. Lund, Kopenhagen, 1885



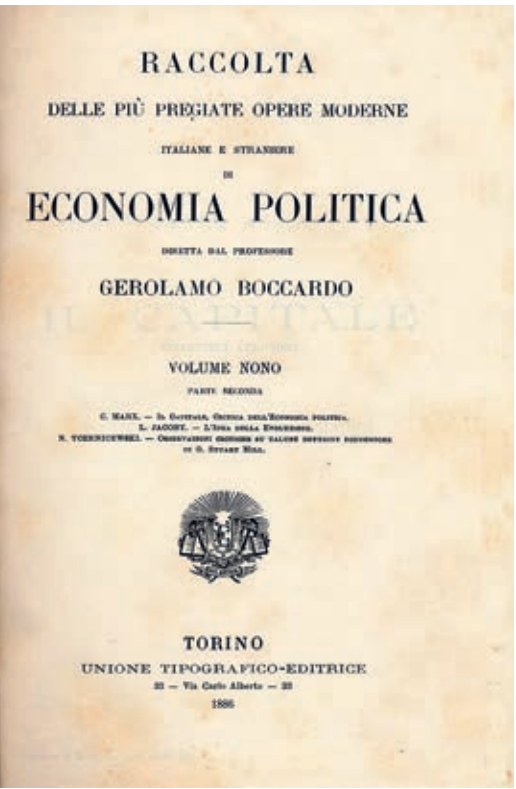
Erste bulgarische Übersetzung von Dimitar Blagoev Nikolov, Sofia, 1909



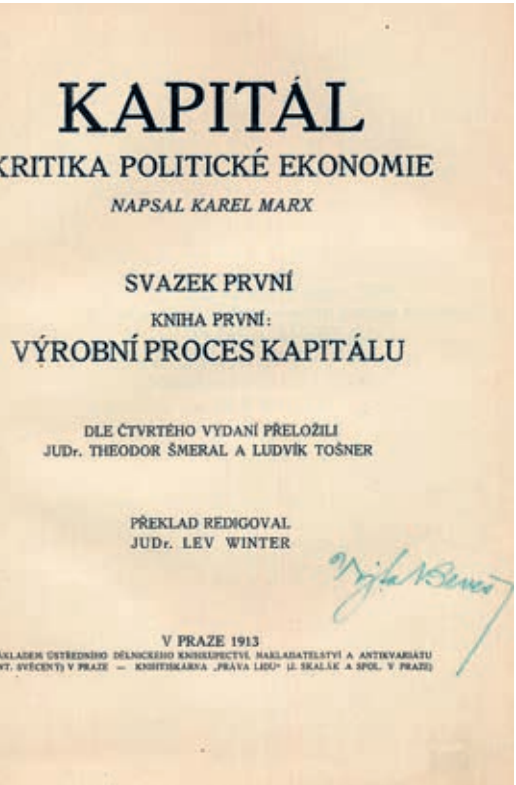
Erste griechische Übersetzung von A. und D. Pournaras, Athen 1927



Erste russische Übersetzung von H. Lopatin und N. Fr. Danielson, Sankt-Petersburg, 1872



Erste italienische Übersetzung von Gerolamo Boccardo, Turin, 1886



Erste tschechische Übersetzung von Theodor Smeral, Prag, 1913



Erste armenische Übersetzung von Tadeos Avdalsbegan, Jerewan, 1933

A “Flagship University”

Robert Harmsen

The range of external demands placed on universities has grown significantly over the course of the past quarter-century. Beyond their traditional teaching and research functions, higher education institutions are increasingly viewed by policymakers and wider stakeholder communities as necessary motors of social and economic development. The novelty of such external engagements should not be exaggerated. Universities have never been the “ivory towers” so often decried by their critics. Historically entwined with the education of clerical and secular elites, universities have further often been key players in processes of nation-building. The institution’s professional and vocational dimensions have a similarly well-established pedigree. Many prominent US research universities, for example, owe their origins to the Land-Grant Acts of the latter part of the nineteenth century, which donated federal lands to fund the creation of institutions that would “promote the liberal and practical education of the industrial classes in the several pursuits and professions of life.”

Yet, though universities have always been closely connected to the world beyond their gates, both the scope and the intensity of those connections have assumed a qualitatively different dimension in the recent period. Different forms of globalization have substantially transformed higher education institutions. On the one hand, the higher education sector has itself been reshaped by an “academic globalization,” whereby once comfortably placed national institutions find themselves increasingly challenged by the growing presence of global rankings exercises and international benchmarking. On the other hand, “economic globalization” and the shift towards “knowledge economies” in post-industrial states have increasingly put pressure on universities to contribute to national competitiveness in global markets.

Commentators have advanced a plethora of institutional models to explain and guide this transformation. A rich and insightful literature has grown up around accounts of “the global university,” “the global research university,” “the new research university” and “the entrepreneurial university” – to name just a few.¹ For the present purpose, however, we will principally focus on the model of the “New Flagship University” as a means to frame a discussion of the development and potential future reform of the University of Luxembourg. Clearly, no single model can capture the full contradictory complexity of the contemporary university, nor can it aspire to be perfectly applicable to any particular (national) case. Nevertheless, the relatively open-textured New Flagship model provides an interesting prism through which to view our own unique situation, seeking to build a new and expansive institutional model on the bedrock of a traditional academic core.

The New Flagship University

The concept of the New Flagship University is most prominently associated with the Berkeley higher education scholar John Aubrey Douglass.² In presenting the flagship model, Douglass is particularly concerned to present an “alternative narrative” to the “World Class University” (WCU). The WCU model, in Douglass’ account, is concerned only with its place in global rankings, and as such is argued to have developed a distorted incentive structure that focuses only on a limited range of research activities at the expense of wider institutional missions. The New Flagship University, in contrast, strives for excellence across a broad spectrum of teaching, research and public service, and structures itself accordingly.

The idea of a flagship derives most immediately from the operation of many state university systems in the US. Flagship universities are those at the summit of tiered state systems, which typically encompass a range of institutions running from two-year community colleges through to the research-intensive flagships. Enjoying a privileged position within the system and endowed with (comparatively) greater resources, flagships are



Grand-Duke Henri, members of government with Prime Minister Xavier Bettel, and Speaker of Parliament Mars Di Bartolomeo in an auditorium during the inauguration of the Belval Campus in fall 2015

The New Flagship University, in contrast, strives for excellence across a broad spectrum of teaching, research and public service, and structures itself accordingly

also generally expected to assume specific responsibilities as regards the overall shaping and development of the system. If originally rooted in the specific US context, Douglass is nonetheless careful to highlight the international reach and broad applicability of the model. Flagships may be identified in many national university systems, where one or more select institutions clearly assume leading and leadership roles, however grudgingly this might be accepted by those institutions in apparently less privileged positions.

Following Douglass, the New Flagship University is defined by seven characteristics. It is comprehensive, conducting research and teaching across a wide (though still selective) range of subjects. It is broadly accessible, recruiting students and staff from across all segments of national society and internationally through selection processes based on clear meritocratic principles. The institution is engaged in educating the next generation of leaders. It enjoys a high degree of autonomy and

has a strong, evidence-based management capacity. Finally, the New Flagship University is characterized by a broad economic engagement and by playing a leading role in relation to the wider higher education system.

Literally, of course, a flagship cannot exist in the absence of a convoy of other “ships” (other higher education institutions). This semantic quibble should not, however, obscure the essence of the model. As the sole public university in the country, vested with a broad remit, the roles required of a flagship university are in the University of Luxembourg’s DNA. Our own institutional mission tightly corresponds to the model’s vision of a comprehensive and accessible institution strongly engaged with its immediate environment and having the means to play a leading national and international role in education and innovation. The guiding principles set out in the University’s ten-year strategic framework³ – a research-mindset, an entrepreneurial spirit, openness to diversity, respectful collaboration, quality assurance and transparency – map easily on to the most important and dynamic characteristics of the New Flagship University. Given this fit, the central question is that of what can we learn from the New Flagship model as regards key issues of, respectively, institutional mission and institutional governance.

Institutional mission

In his presentation of the New Flagship University, Douglass defines the mission of the institution in relatively broad terms, encompassing: the cultivation of a “productive learning and research environment”, “the creation of new knowledge and preservation of the past”, the “evaluation of society”, “contributing to a more equitable and prosperous society” and the “advancement of individual human capabilities”. Underlying these general (and overlapping) objectives, there is, however, a deeper mission, which is essentially that of seek-

ing to balance the traditional roles of the university with the increasing external demands placed upon the institution. The overriding objective consequently becomes that of articulating an institutional mission that sustains and nourishes its distinctive “academic core,” while at the same time facilitating productive external engagements that build on and out from the core.

This institutional puzzle finds perhaps its most satisfactory formulation to date in the seminal work of Henry Etzkowitz on the “triple helix.”⁴ The triple helix puts forward a model of university-industry-government relations in terms intended to advance “mode 2 knowledge production”, privileging the practical applications of scientific and scholarly work so as to facilitate technology transfer, the development of solutions addressing complex (“wicked”) policy problems, etc. For Etzkowitz, the effective development of such relations requires comparatively deep forms of organizational learning across the three fields, in which each institution to some extent “takes the role of the other” – i.e. is prepared to draw lessons as to how things may be done following a different organizational logic. Yet, though encouraging such potentially disruptive learning through the circulation of ideas and people, Etzkowitz also underlines the need for each of the institutions to maintain “their primary role and distinct identity.” In the case of the university, this means that it must preserve its “fundamental role” as “an institution for the preservation and transmission of knowledge.” This is all the more important as, for Etzkowitz, it is the university that remains the pivotal player in the triangle; it is the only organization primarily dedicated to knowledge production and, as such, provides the necessary creative matrix for the intrinsically unpredictable routes taken by genuine innovation.

The lessons as regards institutional mission are two-fold. A sterile opposition between the tra-

ditional and newer roles of the university is best avoided; institutions are better served by seeking to articulate their different missions in consistent and coherent terms. In seeking that articulation, however, the academic core that distinctively defines the university as an institution must be accorded primacy. First and foremost, universities must be and remain universities if they are to meet the full range of demands now placed upon them.

Institutional governance

The complex articulation of these different roles focuses attention on the structures of institutional governance. Following Douglass, flagship universities typically have some form of “shared governance”. This model implies a bicameral decision-making structure in which authority is shared by a Board of Governors with overall responsibility for the management of the institution and a Senate or Academic Council more specifically charged with the primary responsibility for academic affairs (the exact nomenclature varies considerably). This is usually seen as the standard governance model in the Anglo-American university tradition. Governance arrangements of this type have also recently been adopted in many Continental European countries as well, generally as part of a process in which universities gain more autonomy relative to traditional forms of direct ministerial control, but with the creation of new mechanisms of accountability as a counterpart. More importantly in the present context, it is also this governance model that was adopted in the 2003 University Law creating the University of Luxembourg.

Although it has a much longer pedigree, the shared governance model rests on an underlying logic that fits well with the difficult, but crucial balancing acts required of a New Flagship University. The board, in this model, is responsible for the

Fifth contribution in our series about the future of the University of Luxembourg

for Luxembourg?

overall steering of the institution. It assumes the role (whether or not the term is used) of a “trustee”, with ultimate responsibility for longer-term institutional viability and vitality. While there is considerable variation in the exact composition of boards, at a minimum a majority of members will be external to the institution. As such, the board is a crucial point of contact between the institution and its wider societal environment. It should act a two-way conduit, reciprocally providing for the effective representation of wider interests within the university and acting as an advocate for the university to the wider community.

The Senate or Academic Council is the other part of the governance equation. This is the embodiment of academic self governance, with academic faculty members making up at a minimum the (large) majority of members. Under the ultimate authority of the board, this body typically will have the principal responsibility for teaching and academic programs (including admissions policy), while further having significant input as regards policies concerned with the employment of academic faculty in particular and the strategic development of the university more generally.

Consistent with the New Flagship model, governance structures of this type seek to strike a balance that is both protective of a distinctive academic core and open to wider stakeholder inputs. The delicate nature of this balancing exercise is well captured in the statement of principles of institutional governance issued by the US Association of Governing Boards of Colleges and Universities.⁵ While noting that “colleges and universities have many of the characteristics of business enterprises”, the statement goes on to underline the many salient differences between the two. Not least, it emphasizes “the ‘bottom line’ of a college or university has more to do with human development and the creation and sharing of knowledge...than with simply balancing the books, as important as that annual goal is.” This in turn finds expression in the governance model where “by virtue of their special mission and purpose in a pluralistic society, colleges and universities have a tradition of both academic freedom and constituent participation – commonly called ‘shared governance’ – that is strikingly different from that of business and more akin to other peer-review professions, such as law and medicine.”

It is this participatory model, in the association’s view, that contributes to “effective institutional governance.” The participatory model also sustains the university as an institution defined by its critical vocation, engaged with both societal criticism (“speaking truth to power”) and self-criticism (organizational learning). This critical vocation, in turn, is the wellspring of much of the contemporary university’s powerful capacity for innovation.

Conclusion

If richly illuminating the dilemmas of the contemporary university, neither the New Flagship model nor other potentially applicable university models offer a complete and detailed blueprint for institutional governance. Rather, they provide us with a series of key questions to guide our deliberations as we consider how best to balance the competing demands made on our own institutions in more concrete contexts. In this vein, the set of questions suggested below, drawing on the flagship model, is offered as a potentially useful initial framework as we consider reform proposals for the UL over the coming months and years.

Does the overall governance model provide for the sustainable development of the institution’s academic core, while also allowing it to respond effectively to wider societal and economic demands? Does the governance model provide for effective decision-making?

Are decision-making procedures clear and efficient? Do decision-making procedures provide for a level of transparency consistent with the accountability requirements of a large public institution? Are delegations of responsibility similarly clear and accountable?

Does the governance model provide for the appropriate representation of internal and external stakeholder interests? Do decision-making procedures respect the principles of academic self governance as regards the broad conduct of

As a still young university, operating in the absence of an established national university tradition and with colleagues coming from an exceptionally wide range of different national higher education systems, the University of Luxembourg is perhaps uniquely challenged in defining a shared institutional culture

teaching and research? Are external stakeholder interests given adequate voice and place in terms consistent with the maintenance of the overall institutional autonomy needed to carry out the university’s diverse missions?

Does the operation of the governance model foster a “culture of deliberation”?

Does decision-making take place in a form (and forum) that encourages the informed consideration of differing policy and strategic choices? Is decision-making broadly inclusive, both facilitating better decisions (through better information) and a deeper sense of institutional identification (through greater “ownership” of the choices finally made)? Do decision-making procedures contribute to fostering the development of a wider policy community actively engaged in discussing higher education issues?

The questions set out above evidently concern any comprehensive research university. Relative to this general template our context is, however, in many respects a unique one. As a still young university, operating in the absence of an established national university tradition and with colleagues coming from an exceptionally wide range of different national higher education systems, the University of Luxembourg is perhaps uniquely challenged in defining a shared institutional culture. Yet, that challenge offers corresponding opportunities to define a unique, internationally resonant institutional model. After an initial period of rapid and markedly successful expansion, the recent “crises” experienced by the University and the current discussions surrounding the reform of the University Law represent a critical juncture in the institutional development process. As often in adolescence, a degree of turbulence and self-questioning is perhaps to be expected. It is also this period of (real and imagined) crises that is typically formative of our longer-term identity and our sense of our place in the world.

Robert Harmsen is professor of political science at the University of Luxembourg. He coordinates the “Global-Uni” research project.

¹ Robert Harmsen, “The Challenges of the Contemporary University,” in Michel Margue (ed.), *Université du Luxembourg, 2003-2013* (Luxembourg: University of Luxembourg), pp. 14-21. This article and further publications from the recently completed “Global-Uni” research project may be accessed at: https://www.uni.lu/recherche/fishase/identites_politiques_societes_espaces_ipse/recherche_instituts/institut_de_science_politique/global_uni

² John Aubrey Douglass (ed.), *The New Flagship University: Changing the Paradigm from Global Ranking to National Relevance* (Basingstoke: Palgrave MacMillan, 2016). Douglass set out the key tenets of the model in an earlier 2014 paper available through the Centre for Studies in Higher Education at the University of California, Berkeley.

³ Strategic Framework for the University of Luxembourg, 2016-2026

⁴ Henry Etzkowitz, *The Triple Helix: University-Industry-Government Innovation in Action* (Abingdon: Routledge, 2008).

⁵ Association of Governing Boards of Universities and Colleges, Statement on Board Responsibility for Institutional Governance, 26 March 2010



The inauguration of the Cité des sciences on Belval Campus – a landmark in Luxembourg’s still short academic tradition



« J'expose ce qui me plaît », dit, décomplexé, Gérard Valerius. Et : « Les images ont toujours été ma passion. Cela fait 25 ans que je collectionne. L'art est sensuel et c'est du plaisir... ». C'est cette approche directe que l'ancien musicien (Djudju), ancien patron de bars pendant des décennies (King Wilma, e.a.) et toujours gai luron à la radio avec Dan Spogen (RTL Radio Lëtzebuerg) veut transmettre dans l'espace galerie qu'il vient d'ouvrir, début août, au Marché-aux-poissons, entre les deux galeries de Nosbaum-Reding (dont il est sous-locataire). Dans le minuscule espace côté rue (4 x 5 mètres) et les 120 mètres carrés de la cave historique, il montre (et vend) « tout, de l'avant-garde historique russe à l'avant-garde new-yorkaise contemporaine » – plus de l'art primitif. Certaines œuvres sont issues de sa propre collection – qui contient notamment beaucoup de Raymond Hains, dont il était proche – d'autres sont des trouvailles, comme des dessins érotiques de Warhol. jh

Land-Art



De la subversion

Le dessin peut être poétique, nous prouve le Mudam avec son exposition *Hard to picture*, consacrée aux dessins de l'artiste américain Ad Reinhardt, mais il est aussi très souvent politique, voire subversif. C'est l'approche d'Olav Westphalen par exemple, né en 1963 à Hambourg, qui vit, travaille et enseigne à Stockholm, et est un des artistes contemporains invités à réagir à l'œuvre de Reinhardt : il est à la fois ironique et très engagé dans ses dessins. Les lecteurs du *Land* reconnaîtront peut-être son style, en page 17, pour avoir vu ses dessins réalisés avec Marcus Weimer sous le pseudonyme commun Rattelschneck dans la *Zeit*, la *Süddeutsche* ou encore *Titanic*. Pour le Mudam, Westphalen se moque allègrement du monde de l'art et de son marché, comme le fit Reinhardt lui-même à son époque. Dans son propre travail artistique, Olav Westphalen garde cet humour caustique qui lui vient de la caricature : comme ici sa vidéo *Custom rim job* de 2004 (photo extraite du film), avec laquelle il commente avec sarcasme le passé nazi de l'Allemagne, qui l'empêche d'avancer. L'œuvre ne pourrait être plus actuelle. Le *Land* étant partenaire de l'exposition du Mudam, il offre aujourd'hui à ses lecteurs une série de dessins réalisés pour l'exposition en page d'artiste. jh

Polémique

Quelle décadence ?

Le jeune Samuel Hamen (si jeune qu'il est encore étudiant : il termine un doctorat en littérature et linguistique allemandes) est ce qui est arrivé de mieux à la critique littéraire autochtone depuis Elise Schmit. D'abord au *Lëtzeburger Journal*, puis au *Tageblatt*, il se démarqua rapidement par son manque de complaisance vis-à-vis de la production littéraire nationale. Or, il vient d'apprendre cette semaine que la liberté d'expression a ses limites au Luxembourg : ledit *Tageblatt*, raconte-t-il sur les réseaux sociaux, aurait refusé un de ses textes intitulé « Auf Mercedes Benz reimt sich Dekadenz », se moquant gentiment d'un événement culturel qui devait avoir lieu hier soir au *Mercedes Benz Summer Store*, place Guillaume. Sous la direction de Luc Spada, le public s'y voyait offrir un *Poetry slam*, comme il y en a désormais dans chaque village. Dans son texte, Hamen s'étonne de la commercialisation de la littérature et s'offusque du fait qu'en s'inscrivant (obligatoirement), le spectateur devait également révéler la marque de sa voiture. La rédaction en chef du *Tageblatt* aurait refusé de publier le texte pour des « raisons de stratégie de sponsoring » – soit par peur de perdre un annonceur (texte sous : <https://litrtr.wordpress.com/2017/08/16/auf-mercedes-benz-reimt-sich-dekadenz/>). jh



Arts plastiques

Le mystère de la création

Durant tout l'été, les « professeurs invités » du Mudam, à savoir Nicolas Burrows, Jay Cover (intervenu dans nos pages le 14 juillet) et William Luz, tous du collectif londonien Nous Vous, proposent une *Summer school* intitulée *Headeyenheart*, durant laquelle ils montrent une autre manière d'aborder l'œuvre d'Ad Reinhardt, plus « poétique, provocatrice et ludique ». Ce samedi, 19 août, aura lieu le deuxième atelier de l'université d'été : durant *Quelle chose à partir de rien*, les participants créeront une œuvre en partant des basiques (participation gratuite, inscription obligatoire ; www.mudam.lu). jh



Agile argile

Maryse Linster est l'artiste qui s'en sort le mieux avec la matière imposée cette année au Gare Art Festival, l'argile (photo : TPC). Et ce non seulement parce qu'elle est une des meilleures céramistes du pays, mais surtout parce qu'elle fait œuvre d'artisanat, modestement. Comme toujours, l'exposition des sculptures, sous la verrière de la gare centrale de Luxembourg, est désastreuse (jusqu'au 21 septembre). jh

Art contemporain



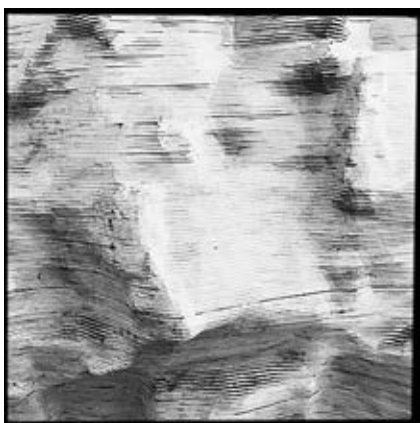
Pilotage à vue

Les boîtes noires des avions sont ces petits enregistreurs de vol (même pas noirs) qui, s'ils sont retrouvés après un accident, permettent de comprendre un peu mieux ce qui a bien pu se passer en vol. Par analogie, les « black boxes », qui fleurissent désormais dans quasiment toutes les institutions culturelles, représentent-elles donc les secrets de notre société, ce qui permet de comprendre son fonctionnement et ses déviances ? C'est ce que semblent croire les responsables de sept institutions publiques et privées de quatre pays de la Grande Région, avec leur projet *Black Box(es)* : seize artistes ont été sélectionnés pour occuper chacun une telle boîte mobile, dans laquelle ils peuvent présenter leurs univers personnels. Pour le Luxembourg, on y retrouvera notamment Claudia Passeri (photo du bas ; Faux mouvement), Armand Quetsch et Steve Veloso, parrainés par le Casino Luxembourg. L'exposition, itinérante, a été inaugurée début juillet à la galerie Faux mouvement à Metz, où elle reste visible jusqu'au 22 octobre. jh

Art public

Champagne !

La bonne nouvelle : de plus en plus d'entreprises privées ou para-étatiques lancent des commandes publiques de type *Kunst am Bau*. La mauvaise nouvelle : beaucoup de bâtiments conçus selon des critères fonctionnels d'abord sont si imposants que l'art s'y perd. Il en va ainsi de la sculpture de Franck Miltgen, installée dans le hall principal du nouveau bâtiment Mercier de la Post à la gare centrale (ouvert depuis début août). *Spot* est un hommage aux champagnes Mercier, qui avaient leurs caves sous l'actuel bâtiment. Réalisée en verre flotté et acier inoxydable, la sculpture fascine par sa matérialité : le verre translucide se fait opaque selon l'angle de vue. jh



Musiques

Oh You, Pretty Things

Les *Congés annulés* entament la semaine prochaine leur dernière ligne droite avec, à nouveau, quelques belles gâteries. Pointons parmi celles-ci, le lundi 21 août, avec Beach Fossils, ainsi que le double point d'orgue du jeudi 24 août, avec la venue d'Alex Cameron et de Holy Fuck. Les premiers nommés originaires de Brooklyn déclinent depuis trois albums une pop à guitares en lignes claires. Ces légats d'un son tendu et réverbéré semblaient ainsi privilégier des *up tempi* courts et ciselés sur le magnifique *Clash the truth*. Mais le récent et versatile *Somersault* élargit leur potentiel et leur palette sonore en s'ouvrant entre autres aux 60's.

En goguette des très recommandables Seekae (cf le splendide *The Worry*), Alex Cameron surprend la blogosphère l'année dernière avec son escapade solitaire *Jumping the shark*. L'Australien dégingandé y susurre ses croonerries sur une electropop minimaliste oscillant entre guimauve et glauqueries entêtantes à la Suicidé comme sur l'émblématique *She's mine*.

Le *pitch* de Holy Fuck tient dans cette phrase : des bidouillages éclairés et une énergie dantesque propres à enflammer les neurones et les *dancefloors* comme aux grandes heures des Chemical Brothers (c'est-à-dire leurs deux premières plaques). Depuis quatre albums (avec mention spéciale pour *Latin*), les Canadiens bricolent un electrorock vivifiant et hypnotique grâce à une section rythmique effarante, des nappes de synthétiseurs savamment enchevêtrées et des évolutions dynamiques carrément telluriques. Un must en concert ! da

Art contemporain

Associations désagréables du psychique et du kitsch

Sofia Eliza Bouratsis

Féérique angoisse. Martin Eder déteste le mot kitsch. C'est pourtant le premier terme qui vient à l'esprit en visitant son exposition *Psychic* au Mudam. Entre hyperréalisme et semi-surréalisme, l'expérience de sa proposition ressemble à celle d'un – mauvais – rêve, pour reprendre le titre de la série de peintures qu'entre autres il y présente, *Vida es sueño*. Angoisse et féerie s'y mêlent en effet à travers une musique qui aspire au fantastique et des images à l'esthétique populaire et kitsch inspirée de la mythologie allemande – épées, serpents, forêt, cieux nocturnes romantiques, costumes et accessoires médiévaux, cuirasses protectrices, etc. Le récit se déroule sur un arrière-fond urbain occidental ordinaire : un parc et le métro berlinois. La sensation d'angoisse que l'artiste réussit à susciter provient de la combinaison, toutefois intéressante, qu'il opère entre « normalité » et « spiritisme ». Une jolie jeune femme blonde s'endort dans le métro et sur le siège face à elle il y a un serpent. Ensuite elle erre dans un parc. Elles sont finalement deux à errer dans ce parc et apparemment aussi dans un monde parallèle.

« Abus » de peinture. Il faut connaître le travail de Martin Eder pour mieux comprendre son cheminement : il a abandonné la sculpture monumentale très jeune et a commencé à produire de nombreuses peintures en petit format pour rendre son art plus accessible – à la fois au marché de l'art et au grand public actuel. Son idée était bonne car il a immédiatement eu du succès, aussi bien par son médium que les galeries vendent facilement, que par ses sujets de prédilection – érotisme, sexualité, désir, femmes nues – que « tout le monde » com-

L'enfant terrible Martin Eder est supposé être l'un des peintres les plus importants de l'Allemagne contemporaine. Le Mudam lui dédie une exposition

prend en effet immédiatement. Il faut également lire ce que l'artiste explique par ailleurs dans ses nombreuses interviews : si 90 pour cent du trafic mondial sur internet concerne des sites pornographiques, pourquoi ne pas évoquer dans le monde de l'art – ouvertement – ce que les internautes font constamment cachés derrière leurs écrans d'ordinateur et sur leurs téléphones intelligents ?

Mais aussi, le travail de l'artiste consisterait en un commentaire à la fois de la société capitaliste et du monde de l'art – commentaire qui lui permet en même temps de s'y insérer intelligemment. Devenu connu à travers les aquarelles qu'il a

peintes pendant une quinzaine d'années, à partir de photographies de femmes déshabillées et positions érotiques et pornographiques prises par lui-même, et qu'il exposait à côté d'images de chats et autres animaux de compagnie, et critiqué pour le caractère machiste de son travail, l'artiste allemand a – avec humour – décidé de peindre quelques jeunes hommes. Rapidement revenu au corps féminin, il propose actuellement au Mudam une exposition qui se présente comme une boucle : une installation vidéo entrecoupée d'une série de peintures. C'est bien cet élément hypnotique, se voulant surnaturel, qu'il insère dans ce travail, qui lui permet d'éventuellement échapper au reproche selon lequel il utiliserait avec facilité des éléments d'une banalité extraordinaire pour formuler une critique, elle aussi banale, de notre société capitaliste où le refolement et la « normalité » obligatoire produisent des résultats inquiétants.

La mode hypnotique du paranormal. C'est dans le cadre de son passage à la Volksbühne à Berlin cette année, où – en tant qu'artiste-hypnotiseur – il organisa des séances de spiritisme pendant lesquelles il proposa aux participants des expériences de phénomènes paranormaux, qu'il créa ces vidéos, présentées au Mudam pour la première fois. L'esthétique bavaroise provenant de ses origines persiste aussi bien dans les attitudes des personnages mobilisés – jeunes femmes blanches pâles qui oscillent entre l'innocence, le plaisir et la culpabilité – que dans le symbolisme du langage visuel de l'artiste dans lequel des références catholiques évidentes entrent en dialogue avec les symboles d'une pseudo-religion ésotérique.



L'exposition se présente comme une installation vidéo entrecoupée d'une série de peintures

Kitsch noir. L'enfant terrible Martin Eder est supposé être l'un des peintres les plus importants de l'Allemagne contemporaine. Les basculements qu'il opère entre kitsch, *trash*, spiritisme et ironie noire ont le mérite de dévoiler un monde qui de facto touche un public. L'élément qui reste intéressant – même si cette esthétique désagréable ne peut plaire à tout le monde – c'est bien cette ambivalence : le passage de la Lolita blonde à la guerrière médiévale, du beau (corps) au moche (éléments contextuels et langage pictural), de cette

noirceur de la campagne qui se mêle à celle de la ville – c'est cette décadence qui a du succès... On pourrait supposer que, paradoxalement, le meilleur compliment que l'on pourrait faire à Monsieur Eder serait de lui dire que son travail est de « mauvais goût ».

L'exposition *Psychic* de Martin Eder, commissaire : Anna Loporcaro, dure encore jusqu'au 3 septembre au Mudam ; www.mudam.lu.

Congés annulés

Même pas honte

Sébastien Cuvelier

Le rock'n'roll a beau avoir été inventé aux États-Unis, cela fait déjà quelques décennies qu'il se réinvente constamment en Angleterre, porté par des *lads* du fin fond d'un bassin industriel quelconque ou d'un des nombreux quartiers de Londres. Que ce soit dans la création de nouveaux styles ou la réappropriation d'un demi-siècle de musique à guitares, il y a quelque chose de terriblement jouissif dans cette scène britannique à la fois irrévérencieuse et traditionnelle, aux idéaux plus romantiques que capitalistes. Une scène énorme, disparate et inégale d'où sortent annuellement une poignée de pépites.

Shame est l'une de celles-là. L'expérience que nous a fait vivre le quintet londonien mercredi dernier aux Rotondes était aussi singulière qu'inattendue. Un concert à cent à l'heure, d'une énergie folle, mené par cinq sales gosses de même pas vingt ans. Pas un album sous le bras pour ce groupe, juste trois singles et une ribambelle de concerts dans des lieux et festivals prestigieux (Pitchfork festival, Route du Rock, Glastonbury, Roskilde, etc.). Ce concert est l'un de ceux où on pourra dire dans dix ans « j'y étais ».

Un set aussi sec dans sa tension qu'humide sur les tempes et le torse du chanteur Charlie Steen, bête de scène, hurlleur et rigolo de service, vêtu l'espace de quelques morceaux d'un faux t-shirt de *Tintin au Tibet*, sans doute acheté sur un marché lors d'un voyage en Thaïlande avec ses parents. Poses à la Liam Gallagher, explosions de voix, passage par le public, proximité de tous les instants. Charlie a bien étudié le manuel du parfait chanteur de punk, et tout semble tellement naturel. Derrière lui, ça saute, ça bouge, ça crie, ça tape. On jurerait qu'ils font ça depuis dix ans.



La fougue juvénile de ces petits cons polis comme des écoliers résume toutes les raisons pour lesquelles on aime ce rock *british* décomplexé, insolent, bouillonnant. Neuf morceaux écorchés, puissants, endiablés. Pas un de plus. Ils n'en ont sans doute pas d'autre. Neuf brûlots auquel la moitié du public, aussi statique que devant une représentation de Gast Waltzing à la Philharmonie, n'a incompréhensiblement rien pigé. À peine quarante minutes sur scène ponctuées d'une envie folle de rappel, inassouvie. Ces mioches ont tout assimilé et n'ont même pas encore de poil au menton. Après le concert, ils dessinaient des bites et écrivaient *Fuck Brexit* sur le panneau lumineux des Rotondes, comme des gamins en voyage scolaire. Leur manager, croisement entre J Mascis et un personnage burlesque d'Eric & Quentin, vient les rechercher par la peau du dos. La tournée est encore longue et il faut dormir. Le futur du rock britannique est passé en trombe par Luxembourg et quelques poignées de personnes s'en sont rendu compte. J'y étais.

Le lendemain débarquait Liars, tête d'affiche des *Congés annulés*, groupe *rollercoaster* aux influences multiples et aux déclinaisons abondantes, à la discographie aussi surprenante qu'exemplaire. Un groupe à part, voué à devenir culte, armé d'une volonté constante de ne pas se répéter. Désormais seul à la barre après une douzaine d'années d'expérimentations diverses en trio, Angus Andrew continue à brouiller les pistes avec un nouvel album, TFCF, à la pochette douteuse. Sur le coup de 21h30, il débarque sur scène affublé d'un voile blanc énigmatique sur la tête et se lance dans une interprétation presque méconnaissable de *Drum gets a glimpse*, tiré de l'incroyable album *Drum's not dead* (2006). Le ton est donné : il n'y aura pas de répit pour les oreilles ce soir.



Ce concert de Shame (deux photos de gauche) est l'un de ceux où on pourra dire dans dix ans « j'y étais ». À droite : pas de répit pour les oreilles avec les Liars

La fougue juvénile de ces petits cons polis comme des écoliers de Shame résume toutes les raisons d'aimer ce rock british décomplexé, insolent, bouillonnant

Tout au long d'une grosse heure de concert, Angus et ses deux musiciens vont foncer tête baissée dans des murs de son à la basse hyper-présente. Un *dance floor* de science-fiction, version fin du monde. Des textures bruitistes à souhait faites de guitares stridentes, de synthés criards et de batterie apocalyptique jusqu'à ce que le marteleur en chef explose sa caisse claire. Tous les albums ou presque sont passés en revue, étonnamment de façon cohérent : *The Overachievers* (de *Sisterworld*), *Can't hear well* (de *Mess*), *Broken witch* (de *They were wrong, so we drowned*) et les incroyables *Brats* (de *WIXIW*) et *Plaster casts of everything* (de l'album *Liars*) en final pétaradant. On avait peur d'être déçu, peur que Liars ait sombré dans la médiocrité. On avait complètement tort. C'est l'un des rares groupes de cette époque (début 2000) à être toujours pertinent aujourd'hui, à manier toujours aussi bien l'urgence musicale. Angus n'a pas fini de nous surprendre.



Cinéma

Le Caire, état des lieux d'un désespoir

Grand prix de la *World competition* à Sundance et au festival du film policier de Beaune, *The Nile Hilton incident* est sorti le mois dernier en France sous le titre *Le Caire confidentiel*, tel un hommage appuyé à *L.A. Confidential*. Le réalisateur Tarik Saleh, Suédois d'origine égyptienne, a de bons arguments : graffeur et réalisateur protéiforme (fiction, documentaire, animation et clip, dont le tube *I follow rivers* de sa compatriote Lykke Li), il s'est inspiré d'un fait divers sordide, l'assassinat d'une jeune chanteuse libanaise, Suzanne Tamim, commandité par un proche du fils du président égyptien alors en fonction, Mohammed Hosni Moubarak. Ici, c'est la jeune Lalena qu'on retrouve éborgnée dans une chambre d'hôtel. Kammal (Yasser

À force de dénoncer, Tarik Saleh enfonce des portes ouvertes et le récit de *The Nile Hilton incident* entre dans la surenchère

Ali Maher) et ses hommes n'ont pas l'air franchement concernés en faisant le tour de la scène de crime. Son neveu Noredin (Fares Fares), tout aussi ripoux mais avec un sens moral un peu moins enfoui, va continuer cette enquête pourtant classée comme suicide. Alors que les soupçons pèsent sur le propriétaire de l'établissement, Hatem Shafiq (Ahmed Selim), Salwa (Mari Malek), une femme de chambre qui a vu un second homme (Slimane Dazi) trainer dans les couloirs, est introuvable. Noredin suit la trace de Gina (Hania Amar) et Nagui (Hichem Yacoubi), qui semble le mettre sur la piste d'un chantage organisé.

Présenté ici comme un thriller, là comme un film noir, *The Nile Hilton incident* possède effectivement une trame de scénario policier : les victimes et les bourreaux, les bons et les méchants. Mais cette dramaturgie, manichéenne et unilatérale, n'est qu'un prétexte pour servir une dénonciation, celle de la corruption galopante des institutions cairotes et en particulier la police. Kammal, petit patron du



Fares Fares en Noredine

commissariat de district, est en effet peu porté sur la chose judiciaire : il lui importe en revanche d'être tranquille, respecté et d'avoir les poches pleines. Il a ainsi éduqué toute son équipe et la rébellion de son neveu Noredin, pourtant pas le dernier à racketter les petits commerçants, commence à l'agacer, si ce n'est l'effrayer, lorsqu'il s'intéresse de près à Shafiq. L'amant exploré, piégé par Nagui, est en effet, comme dans l'affaire Tamim, un ami du fils Moubarak. Éminemment politique, le récit est sans cesse remis dans le contexte de ce début d'année 2011, dans les semaines qui précéderent la destitution du gouvernement Moubarak. Et plus le système semble défaillant, plus la mise en scène insiste : l'argent, les chaînes d'informations en continu, la corruption à tous les niveaux, encore l'argent, encore la télévision, l'état se resserre et le peuple converge vers la place Tahrir. Mais à force de dénoncer, Saleh enfonce des portes ouvertes et son récit entre dans la surenchère. La mise en contexte de la crise égyptienne aurait sans doute nécessité et mérité un traitement un peu plus subtil et plus personnel. Si Fares Fares, vu dans la trilogie des *Enquêtes du département V* et dans *Zero Dark Thirty* redonne une présence à ce flic tiraillé, finalement malheureux, on ne comprend toujours pas sa réelle motivation et encore moins son zèle. Marylène Andrin-Grotz

Visites d'atelier (3)

Claude Reiles

In Folge eins der „Visites d'ateliers“ (*d'Land*, 4.8.2017) kommt Lucien Kayser nicht umhin, neben dem eigentlichen Schaffensporträt von Marco Godinho die Bedeutung des Ateliers an sich zu hinterfragen: „L'atelier (...) d'artiste est désormais nulle part et partout à la fois“, schlussfolgert er im Untertitel.

Vergleichbare Umstände zwingen auch mich dazu, dieser Herausforderung einige Zeilen zu widmen. In meiner Begegnung mit der jungen rumänischstämmigen Schauspielerin Larisa Faber (*1986) einigen wir uns auf einen Widerspruch: Wo eigentlich befindet sich das Atelier einer Schauspielerin? Auf der Couch bei der Textbegegnung, im Proberaum eines Theaters, beim Joggen um den Baggersee, auf der Bühne, doch, herrje, auf welcher?

In der Vorbereitungsphase zu dieser Künstlerbegegnung löst Larisa Faber die Ausgangsfrage auf die Schnelle: In Luxemburg fällt ihr insbesondere die Bananefabrik in der Rue des Puits unweit des Kasemattentheaters ein. Dort befindet sich das Büro des Künstlerkollektivs Maskénada, einst geleitet von Claude Mangen, heute von Serge Tonnar. „Hier hat irgendwie vieles angefangen, hier übernahm ich die ersten Rollen in Luxemburg. Hier hat man mir den Start erleichtert, wichtige Kontakte wurden geknüpft.“ Ein Stück künstlerische Heimat also. Ein zentrales Atelier im klassischen Sinne lässt sich so leicht nicht finden.

Ein Klingelton. Begegnung im gekachelten Treppenhäus. Larisa Faber wirkt noch etwas aufgewühlt. Zupft an ihrem Oberteil herum. Ein paar Lacher. Etwas Smalltalk lockert die Begegnung auf. Ihre Begrüßungsworte werden von diffusen Hintergrundgeräuschen geschluckt: „Nett, Sie kennenzulernen.“ Ich muss antworten: „Wie bitte?“ Ein hektischer, unbeholfener Anfang ohne eingeschaltetes Diktafon steht im radikalen Gegensatz zu einer 31-jährigen Künstlerin, die in der Couchgruppe wenig später in die Lockerheit findet, ihre beruflichen Überzeugungen in Worte fasst und über eine Theater- und Filmkarriere, die doch erst am Anfang steht, wie ein Wasserfall erzählt.

Eben noch betraten wir die große Bühne der Bananefabrik. Eine tiefe, schwarze Fläche am Fuß der Tribüne, ein Tisch, ein weißer Ventilator. „Hier habe ich aber noch nicht gespielt“, erklärt sie. Gemeinsam mit dem Fotografen Sven Becker begeben wir uns zum Foyer. Ob sie sich an ihre erste Erfahrung mit dem Theater erinnern könne?

„Genau genommen sind meine ersten Erfahrungen mit der Bühne Besuche von Ballettszenierungen gewesen. Gut kann ich mich an eine *Schwanensee*-Vorstellung erinnern. Meine Mutter war jedoch besonders davon beeindruckt, dass ich als Kleinkind vor dem Sprechalter in der Lage war, während einer gesamten *Nussknacker*-Inszenierung stillzusitzen. Ich selbst kann mich daran natürlich nicht mehr erinnern.“

Erst viel später wurde ihr klar, dass das *Physical Theatre* ihr besonders am Herzen liegt und sie dieses auch hätte studieren können. „Jahre vorher, mit 15, traf ich aber bereits eine völlig unbedachte Entscheidung: Ich werde Schauspielerin. Über die finanziellen und alltäglichen Tücken des Schauspielerdaseins machte ich mir damals kaum Gedanken. Im Verlauf meiner Karriere, nach meiner Ausbildung in London, zweifelte ich nie an meiner Schauspielertätigkeit. Die Angst vor mangelnden Aufträgen spielt aber immer wieder mit.“

Aufgewachsen in Rumänien, brachte die Mutter sie nach Ceaulescus Sturz nach Luxemburg, ihr Stiefvater adoptiert sie. Fünf Jahre Ausbildung am Drama Centre London. In Luxemburg bedarf es einiger Geduld, bis sie, heiß auf Rollen, ihre Karriere in die Gänge kommen sieht.

Sie antwortet auf die naive Frage nach Lampenfieber, *Blackouts*, Premieren-Angst. Ihre Augenbrauen ziehen sich nach oben, ihre Hände sprechen Bestimmtheit. An einen Moment auf der Bühne erinnert sie sich. Da war der Text weg, die Choreografie vergessen. „Aber hey! Im Gegensatz zu anderen Künstlern haben wir Schauspieler den



Sven Becker

Wo hat eigentlich eine Schauspielerin ihr Atelier? Auf der Couch bei der Textbegegnung, im Proberaum eines Theaters, beim Joggen um den Baggersee, auf der Bühne, doch herrje, auf welcher? In Luxemburg fällt Larisa Faber insbesondere die Bananefabrik ein

Zu Besuch bei der Schauspielerin und Wannabe-has-been-Karateka Larisa Faber in ihrem Atelier, das so gar keines sein möchte

die künstlerische Unterstützung und Erinnerung an die eigenen Erlebnisse mag diese Stille anzusiedeln sein.

Dani Jung, *Chargée de direction*, öffnet uns die Tür zum Maskénada-Büro. Fotos werden hier geschossen. Einem Voyeur gleich blickt Sven Becker mit seinem Objektiv durch die Fensterrahmen des Büros. Larisa Faber beim Lesen, beim Anmerken ihrer Rohfassung. Sie arbeitet gerade am zweiten Entwurf.

Dann spricht sie über ihre Titelrolle in *Fräulein Else* (2014), ihre erste große Rolle seit ihrer Rückkehr nach Luxemburg. Auch an ihren Beitrag in Frank Hoffmanns herrlichem *Revisor* (2012) erinnert sie sich gern zurück. Ihre rumänischen Sprachkenntnisse haben bisher jedoch nur in Claude Mangens *Dracula* (2012) eine Rolle gespielt. Mehr als drei Sätze in der Sprache des karpatischen Grafen hat man ihr allerdings nicht zugestanden, lacht sie.

Larisa Faber hat noch viel vor, es sprudelt nur so an Plänen, Überzeugungen und künstlerischer Heißhunger aus ihr heraus. Eine Rolle kennt sie sehr genau. Sie bezieht sich auf Shakespeares *Ophelia*, die sie in den Londoner Jahren der Ausbildung sehr genau erarbeiten durfte. Sie beeindruckt die Mischung aus Intelligenz und Zerbrechlichkeit. Diese Figur möchte sie einmal spielen, unbedingt im englischen Original.

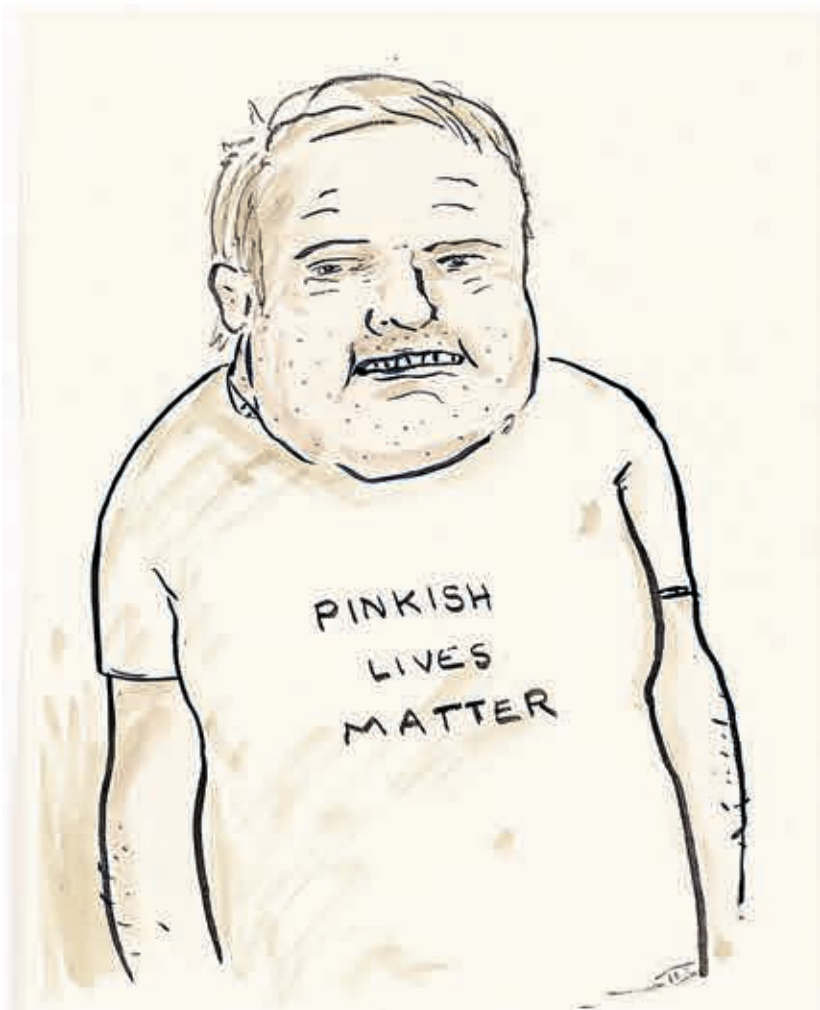


Am Schluss unseres Gesprächs, das uns durch die Räumlichkeiten der Bananefabrik geführt hat, reichen wir uns zum Dank und zum Abschied die Hand. Ob sie wisse, warum ich gerade sie im „Atelier“ habe besuchen wollen? Sie verneint mit fragendem Blick, ihrem typischen Lachen. 2014 hatte sie einen Auftritt in Raoul Biltgens Kaleidoskop-Inszenierung *De Wollfj kentt heem* – eine Produktion mit Höhen und Tiefen. Herausgeragt habe aus dem Ensemble fähiger Darsteller und Produktionsmitglieder eine Schauspielerin, die mir bis dato unbekannt war und mit einer recht erfrischenden Interpretationskunst überraschte.

Die positive Kritik habe ihr damals geholfen, entgegenet sie. Denn als junge Darstellerin habe sie es nur mit Hauen und Stechen geschafft, ihre Sichtweise der Figur durchzusetzen. Sie war halt überzeugt, dass sich ihre Deutung richtig anfühle. Ab September geht sie übrigens wieder ihrem Hobby als Karateka nach.

Sie arbeitet anschließend wohl an ihrem *Disko Dementia* weiter. Vor der Heimfahrt prüfe ich mein Facebook-Konto. Eine Nachricht von Larisa Faber. Sie habe da noch etwas nachzureichen über eine gemeinsame Arbeit mit Simone Mousset am Centre de création chorégraphique 3CL. Larisa Faber hat viele, viele Pläne, ihre Vorstellungen tragen klare Linien – wenige Jahre nach dem Stoß aus den Startlöchern.





Islam

Le Coran en yiddish

Laurent Mignon

En 1988, Raqem Press, une imprimerie située à Tilford, un petit village dans le comté anglais de Surrey, publiait une traduction partielle du Coran en yiddish. Un évènement étonnant qui ne pouvait que réjouir les collectionneurs de livres rares et les amoureux de littérature yiddish.

Or cette publication n'était pas qu'un simple acte de bibliophilie désintéressée. En effet, Raqem Press est une entreprise appartenant à l'Ahmadiyya Muslim Jamaat, un courant islamique réformateur controversé. Fondée au Pendjab en 1889 par Mirza Ghulam Ahmad (1835-1908), qui affirmait être le messie et le *mahdi* annoncé dans les écritures saintes des religions monothéistes, la communauté Ahmadiyya a pour but le renouvellement de l'islam.

Cette communauté missionnaire qui promeut le dialogue interconfessionnel se distingue par quelques points assez fondamentaux du sunnisme traditionnel : Le statut de prophète de Mirza Ghulam Ahmad, la signification du terme « sceau des prophètes » concernant Mohammed, les thèses du fondateur du mouvement sur la mort de Jésus au Kashmir, et une vision réformatrice à propos de la monogamie, l'apostasie, le pacifisme et le concept de djihad en tant qu'exercice spirituel.

C'est justement pour montrer que l'islam n'est pas synonyme de violence que la communauté des Ahmadis publie des traductions du Coran dans la plupart des langues du monde

Cependant, c'est surtout le statut de prophète de Mirza Ghulam Ahmad qui a conduit à une forme « d'excommunication » des Ahmadis. En avril 1974, la Ligue islamique mondiale décrétrait que la communauté Ahmadiyya « était entièrement en dehors de l'islam » et que « ses membres étaient des infidèles ». Quelques mois plus tard, le parlement pakistanais lui emboîta le pas et adopta une loi déclarant que la communauté Ahmadiyya était

« non-musulmane ». La constitution du pays fut même changée pour refléter cette décision.

Il est frappant que le Premier ministre Zulfikar Ali Bhutto (1928-1979), qui pourtant avait une conception assez hétérodoxe de l'islam, eût joué un rôle similaire à celui de son ennemi juré Zia-ul-Haq (1924-1988) dans la délégitimation de la communauté Ahmadiyya. L'ordonnance XX promulguée dix ans plus tard sous le régime de Zia-ul-Haq alla encore plus loin et interdit aux Ahmadis de s'identifier en tant que musulmans, un « crime » pouvant être puni par une peine de prison ferme de plusieurs années.

Ne pouvant se déclarer musulman et n'étant pas membre d'une religion reconnue par la loi islamique, les Ahmadis ont un statut ambigu donc périlleux au Pakistan et dans de nombreux pays musulmans. La communauté est depuis longtemps dans le collimateur des islamistes de toute obédience. Le 28 mai 2010, à Lahore au Pakistan, deux mosquées appartenant aux Ahmadis furent attaquées simultanément par des groupes armés se réclamant du Tehrik-i Taliban, un mouvement proche d'al-Qaïda. 86 personnes furent tuées et 124 blessées. Il ne passe guère un jour sans que

des Ahmadis soient victimes de discriminations et de violence au Pakistan et ailleurs.

C'est justement pour montrer que l'islam n'est pas synonyme de violence, que la communauté publie des traductions du Coran dans la plupart des langues du monde. Lors de la commémoration à Haïfa en Israël du 25^e anniversaire de la traduction yiddish, le leader de la communauté locale nota que le but de la traduction était de montrer que l'islam « n'était pas tel qu'on le pratiquait en Afghanistan ». Louable intention qui n'empêcha cependant pas les journalistes israéliens présents de se demander pourquoi il avait semblé approprié au leader de l'Ahmadiyya Muslim Jamaat de faire traduire une partie du Coran vers le yiddish en 1988. A l'époque déjà, le yiddish était une langue qui n'était vivante que parmi les juifs ultra-orthodoxes que l'on imagine vaccinés contre le prosélytisme des Ahmadis.

Cela étant dit, pourquoi ne pas voir la publication de cette traduction comme un refus du monde tel qu'il est ? Une sorte de donquichottisme religieux dont notre planète a bien besoin. A l'époque où agissaient Mirza Ghulam Ahmad et les deux premiers califes du mouvement, le yiddish était une des grandes langues européennes avec une riche

culture littéraire. Une culture qui fut mise à feu et à sang par les fascismes européens. Traduire le Coran en yiddish exprime donc peut-être bien l'envie d'une autre Europe. D'un autre monde.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un geste qui aurait plu à Solomon Blumgarten (1872-1927), alias Yehoash, l'un des grands noms de la littérature yiddish. Poète, nouvelliste, essayiste et lexicologue, il publia de nombreuses traductions, y compris une traduction du Tanakh, la bible juive, qui devint la traduction de référence dans les foyers yiddishophone. Passionné de littérature, il traduisit aussi bien Henry Wadsworth Longfellow (1807-1882) qu'Omar Khayyam (1048-1131). Lors d'un voyage en Palestine en 1914, il étudia l'arabe classique et s'intéressa au Coran dont il traduisit des extraits vers le yiddish avec la verve qu'on lui connaissait.

Dommage que l'auteur anonyme de la traduction publié à Tilford et Yehoash ne se soient pas rencontrés. L'un voulait que l'islam soit mieux connu, l'autre que la bibliothèque yiddish s'enrichisse de tous les classiques de la littérature mondiale. Nul doute que ces deux-là auraient eu beaucoup de choses à se raconter. Et nous à apprendre de leur rencontre.

Poste vacant

Le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
Administration des services médicaux du secteur public

recrute pour les besoins de l'Administration des services médicaux du secteur public

Un médecin (m/f) à tâche complète ou à tâche partielle sous le statut de l'employé(e) de l'État.

Missions :

- Réaliser les examens médicaux des agents du secteur public ;
- Développer et mettre en œuvre des projets visant à protéger la santé des agents publics sur leur lieu de travail ;
- Assurer une mission de conseil liée à la santé au travail ;
- Accompagner et conseiller les administrations publiques dans l'établissement de relevés de postes à risque ;
- Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire chargée de la promotion de la sécurité, de la santé et de la qualité de vie au travail dans la fonction publique.

Qualifications et compétences requises :

- Être titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession de médecin ; une qualification supplémentaire en médecine du travail et des connaissances en lecture d'électro-

cardiogrammes au repos constituent des avantages ;

- Sens de la confidentialité, intégrité et responsabilité ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Connaissance des outils informatiques courants ;
- Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- Connaissance des langues luxembourgeoise, française et allemande. Des dispenses au niveau des connaissances linguistiques peuvent être accordées sous certaines conditions.

Les candidats ne disposant pas d'une qualification en médecine du travail doivent suivre et accomplir avec succès une formation spécifique dans ce domaine après leur engagement.

Tout renseignement supplémentaire peut être demandé à Madame Mireille Colbach-Cruchten par téléphone au 247-83281 ou par courriel à *mireille.colbach@mfp.etat.lu*

Les candidatures avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie des diplômes sont à adresser pour le 29 septembre 2017 au plus tard au Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative Madame Chantal Kerschenmeyer B.P. 1807 L-1018 Luxembourg.

Avis

Ville de Luxembourg

Élections Communales du 8 octobre 2017

Présentation des listes de candidats :

La Présidente du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Présidente du bureau principal de la ville de Luxembourg pour les élections communales du dimanche 8 octobre 2017, recevra les présentations de candidats et les désignations des témoins, en son bureau à la Cité Judiciaire à Luxembourg, Tribunal d'arrondissement,

4^{ème} étage, bureau TL 4.01,

les mardi, 5 septembre 2017 et mercredi, 6 septembre 2017, chaque fois de 15 à 18 heures.

Le dernier délai utile pour faire les présentations est le vendredi 8 septembre 2017 de 17 à 18 heures.

Passé ce délai, aucune présentation de candidats ne sera plus recevable.

Aux fins de la présentation des listes des candidats, des formulaires pré-imprimés sont mis à la disposition des intéressés. Les formulaires peuvent, soit être retirés à la Cité Judiciaire, Bâtiment CR, Bureau CR 4.16, L-2080 Luxembourg, de préférence le matin de 9.00 à 11.00 heures, soit être transmis sous forme électronique (format pdf).

Prière de téléphoner au 47 59 81 309 ou 452 pour obtenir le formulaire sous format pdf.

Luxembourg, le 9 août 2017
La Présidente du Tribunal d'arrondissement
Joséane Schroeder

Instructions au sujet des candidatures :

Les listes sont constituées pour chaque commune par les groupements de candidats qui, par une déclaration signée par eux, acceptent la candidature dans cette commune, et sont présentes conjointement soit par cinquante électeurs inscrits dans la commune, soit par un conseiller communal, sortant ou en fonction.

Chaque liste doit être déposée par un mandataire désigné par et parmi les présents. En cas de présentation par un conseiller communal, le mandataire est choisi par les candidats de la liste, parmi ces candidats et le conseiller communal sortant ou en fonction qui les présente.

Toute candidature isolée est considérée comme formant une liste à elle seule.

La liste indique les nom, prénoms, profession, domicile et nationalité des candidats ainsi que des électeurs ou du conseiller communal sortant ou en fonction qui les présentent.

Ne peuvent pas se porter candidat et peuvent retirer leur candidature ceux qui ne sont pas éligibles (article 228 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003).

Une liste ne peut comprendre un nombre de candidats supérieur à celui des conseillers à élire dans la commune (27 candidats).

Une liste ne peut être majoritairement composée de candidats ne possédant pas la nationalité luxembourgeoise (article 229 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003).

Nul ne peut figurer, ni comme candidat ni comme présentant dans plus d'une liste d'une même commune.

Chaque liste doit porter une dénomination et dans les cas où des listes différentes portent des dénominations identiques, les mandataires sont invités à établir les distinctions nécessaires, à défaut de quoi, et avant l'expiration du délai imparti pour les déclarations de candidature, ces listes sont désignées par une lettre d'ordre par le président du bureau principal (article 230 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003).

Toute liste doit être déposée au plus tard le 8 septembre 2017 à 18 heures (article 227 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003).

Lors de la présentation des candidats, le mandataire de la liste peut désigner, pour assister aux opérations de vote, un témoin et un témoin suppléant au plus pour chacun des bureaux de vote, choisis parmi les électeurs de la commune (article 235 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003).

Les mandataires chargés du dépôt des listes sont invités, afin de simplifier les vérifications imposées par la loi, de joindre, tant pour les candidats que pour les présents, ainsi que pour les témoins, des certificats d'inscription sur la liste électorale, à délivrer par l'administration communale de la ville de Luxembourg, ainsi qu'un certificat de résidence.

Chaque ressortissant étranger se portant candidat doit produire en outre à l'appui de sa candidature :

- 1) une déclaration précisant :
 - a) sa nationalité et son adresse au Grand-Duché de Luxembourg,
 - b) qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans son Etat d'origine ou, le cas échéant, que la perte du droit d'éligibilité est due aux conditions de résidence imposées par l'État d'origine
- 2) un document d'identité en cours de validité,
- 3) un certificat documentant la durée de résidence de cinq ans au Grand-Duché de Luxembourg au moment du dépôt de la candidature. (art. 192 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003)

Ministère du Développement Durable et des Infrastructures
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 28.09.2017
Heure : 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de modification du restaurant Thomas More dans le cadre de la 5^{ème} Extension de la Cour de Justice de l'Union européenne à Luxembourg/ Kirchberg.

Description succincte du marché :
Augmentation de la surface actuelle de 280m² et donc de l'effectif de 450 à 650 personnes. Corps de métier techniques

et parachèvement : gros-œuvre et étanchéité, plâtrerie, menuiserie métallique, chape, carrelage, marbrerie, revêtement de sol, cloison amovible, faux-plafond, peinture, électricité, HVAC.
La durée des travaux est de 144 jours ouvrables à débiter au courant du 1^{er} semestre 2018.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être téléchargés sur le portail des marchés publics (www.pmp.lu). Il ne sera procédé à aucun envoi de bordereau. La remise électronique est autorisée pour cette soumission.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Réception des offres : La visite des lieux est fortement recommandée et se tiendra le 06.09.2017 à 09 heures. Le lieu de rendez-vous est l'entrée Erasmus de la Cour de Justice. Les offres portant l'inscription « Soumission pour les travaux de modification du restaurant Thomas More dans le cadre de la 5^{ème} Extension de la Cour de Justice de l'Union européenne à Luxembourg/ Kirchberg » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
17.08.2017

La version intégrale de l'avis n° 1701205 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Exposition

Sciences et émerveillement

josée hansen

La Villa Paloma, un des deux sites, avec la Villa Sauber, du Nouveau musée national de Monaco dirigé par Marie-Claude Beaud depuis son départ du Mudam au Luxembourg, se love dans la montée de Monaco. Centenaire, la belle villa patricienne toute blanche est entourée d'un somptueux jardin duquel on a une vue panoramique imprenable sur la principauté et la baie qui l'accueille. C'est de cette baie qu'est parti, symboliquement du moins, Hercule Florence, jeune explorateur monégasque, en 1824, à l'âge de 19 ans. Actuellement, le musée lui dédie une exposition scientifique fascinante dans sa richesse et sa diversité, précédée de cinq années de recherches effectuées notamment au Brésil, le pays d'adoption d'Hercule Florence, par les deux commissaires Linda Fregni Nagler et Cristiano Raimondi.

En 2016, l'historien luxembourgeois Claude Wey avait dédié l'exposition *Orchidées, cacao et colibris* aux naturalistes et autres chercheurs qui quittèrent leur grand-duché natal en direction de l'Amérique latine au cours du XIX^e siècle afin d'explorer le Nouveau monde et de décrire sa faune et sa flore. L'exposition fut un grand succès public, avec plus de 26 000 visiteurs. Hercule Florence s'inscrit

Le Nouveau musée de Monaco dédie une exposition spectaculaire à l'explorateur d'origine monégasque Hercule Florence



Une des salles sur les peuples indigènes brésiliens au MNMN

dans cette veine d'explorateurs, avec toutefois une palette de recherches et d'activités beaucoup plus large que celles de ses pairs. Quand Florence quitte l'Europe, fasciné par *Robinson Crusoe* qu'il a lu à seize ans et la possibilité de la découverte d'un nouveau continent, il n'est pas scientifique, mais n'a qu'une expérience comme dessinateur et calligraphe. C'est cette expérience qui lui permettra de rejoindre la mythique expédition Langsdorff, nommée d'après son instigateur, un médecin et naturaliste allemand, qui réalise ce périlleux voyage pour le compte et avec le financement du tsar Alexandre I^{er}. L'ambitieuse exploration du Brésil intérieur, jusqu'au cœur de la forêt amazonienne, parcourt 6 000 kilomètres et dura trois ans ; beaucoup des chercheurs chargés des observations zoologiques, botaniques, astronomiques et cartographiques y laissèrent leur vie ou, comme Langsdorff lui-même, revinrent malades ou aliénés, touchés par les fièvres tropicales. Hercule Florence fut un des principaux témoins de l'expédition, ses dessins et son journal de bord en sont des témoignages importants. Pourtant, ils furent oubliés, comme le restant de l'expédition, quelque part dans les caves des institutions de Moscou et de Saint Pétersbourg, dont ils ne furent sortis qu'un siècle

plus tard. Hercule Florence y avait surtout dessiné les Indiens Bororo, Guató, Guaná ou Guaicurús, peuples indigènes qui le fascinèrent et dont beaucoup ont disparu depuis.

L'exposition monégasque montre plus de 400 œuvres de cet artiste scientifique, surtout des dessins et des manuscrits décrivant la vie et la nature au Brésil, mais aussi ses propres recherches et inventions. Les commissaires d'exposition sont allés récupérer ces documents au Brésil, auprès de la très grande famille de Florence (il avait une vingtaine d'enfants avec deux épouses), des documents dont beaucoup étaient inconnus, parfois gardés dans de simples boîtes en carton dans les maisons des héritiers, la plupart dans la collection C.H. Florence – Leila et Silvia Florence à São Paulo. Plus de 2 000 documents ont été numérisés et inventoriés pour la première fois en amont de l'exposition.

À travers l'héritage d'Hercule Florence, on découvre un homme avide de savoir, qui tente de capter le monde qui l'entoure avec la précision d'un chercheur et l'émerveillement d'un artiste. Ainsi, il compte pour l'inventeur de la *zoophonie*, une technique de transcription des chants d'oiseaux, a réalisé des centaines d'*Études de ciel*, comme pour en fixer la diversité, et a été, on le sait maintenant avec certitude, le premier à utiliser le terme « photographie » (dès 1932), nouvelle technique de fixation de l'image qu'il développa en parallèle à Daguerre, à des milliers de kilomètres de distance. Pour faire écho aux fascinants cahiers et dessins de Florence, Marie-Claude Beaud a chargé quatre artistes contemporains à y réagir. Surtout les rideaux colorés de la Brésilienne Lucia Koch parviennent à retranscrire sa légèreté à merveille.

L'exposition *Hercule Florence – Le nouveau Robinson* dure encore jusqu'au 24 septembre à la Villa Paloma du Nouveau musée national de Monaco ; <http://nmnm.mc>.

Cinémasteak

La dérive des sentiments

Depuis *Virgin suicides* (1999), qui rendit populaire la musique du groupe Air, Sofia Coppola cultive son image d'artiste pop un peu mal dans sa peau. Les thématiques qu'elle développe dans ce premier film lui ressemblent : une jeunesse dorée mais tourmentée, et une certaine idée de la féminité – gracieuse et pleine de fragilité.

Dans *Lost in translation* (2003), son deuxième long-métrage, la jeune cinéaste a une fois de plus opté pour un milieu confiné, propice à l'examen des sentiments. Sofia dé-laisse cependant le cadre étouffant et conservateur de la famille (*Virgin suicides*) pour planter son décor dans un hôtel luxueux de Tokyo où deux êtres égarés – Bob Harris et Charlotte – sont provisoirement retranchés. Ils ne se connaissent pas, mais leurs insomnies vont rapprocher ces deux personnages attachants. La jeune femme, interprétée par Scarlett Johansson, cristallise la sensibilité à fleur de peau de la cinéaste. Fraîchement diplômée en philosophie, elle est venue rejoindre son mari, John (Giovanni Ribisi), un photographe de célébrités plébiscité au Japon. En proie à la déprime et à l'insomnie, Charlotte a le sentiment d'être délaissée. Bob Harris, quant à lui, est une star de cinéma sur le déclin, engagé pour assurer la promotion d'une marque de whisky. Il en profite pour s'accorder un peu de bon temps et, surtout, pour échapper à l'emprise de sa femme, avec laquelle il est marié depuis 25 ans. Ce rôle fut spécialement conçu pour Bill Murray. L'acteur, depuis, se voit régulièrement cantonné à un registre burlesque, comme dans *The life aquatic with Steve Zissou* (2004) de Wes Anderson, ou incarne, face au monde moderne, l'homme blasé par excellence, comme dans *Broken flowers* (2005) de Jim Jarmusch. En regard de leurs différences d'âge, Bill pourrait être le père de Charlotte. Ils finiront presque amants au terme du film, dans une relation « platonique » probablement inspirée de la liaison entre Anita Ekberg et Marcello Mastroianni dans *La dolce vita* (la séquence relative à la fontaine de Trevi fait l'objet d'une citation télévisuelle).

La dramaturgie élaborée par la réalisatrice – qui reçut en 2004 l'Oscar du meilleur scénario original – tire paradoxalement sa force de la vacuité et de la crise existentielle qui envahit ses deux protagonistes. Alors que Charlotte est maintenue le plus souvent dans une attente-ennui, Bill se contente, pour toutes actions, de prendre la pose ou d'enfiler des verres de whisky au bar... Il faut souligner également le travail effectué par le chef-opérateur, Lance Acord, qui est parvenu à restituer toute la dualité du Japon. Aux ambiances intimes et feutrées de l'hôtel répond la lumière douce et poétique des paysages contemplatifs. Une douce mélancolie est alors susceptible de séparer du spectateur. Loïc Millot

Lost in translation de Sofia Coppola (USA-Japon, 2003, 102 min.) sera projeté vendredi 18 août 2017 à 20h30 à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg, place du Théâtre.

Art et football

Parallélismes

Lucien Kayser

Naguère, ou faut-il dire jadis, tellement le temps file et les choses changent, il était arrivé ici de mettre en balance Zinédine Zidane et Klimt, c'était à un moment où son actuel entraîneur rejoignait le Real, plus gros transfert, et l'on n'était pourtant qu'à 75 millions d'euros. Une quinzaine d'années plus tard, c'est trois fois cette somme que le PSG paie pour Neymar, et constatons de suite que l'art n'a pas décroché non plus, les deux avancent comme d'un même pas, de géant ; pour un Gauguin, *Quand te maries-tu ?*, il a fallu déboursier quelque 265 millions. Et les deux fois, l'argent, ces chiffres qui font tourner la tête au commun des mortels, renvoie au Qatar. Au moment de ces lignes, le PSG semble également intéressé par Kylian Mbappé, pour la somme de 150 millions environ ; côté art, la famille princière du Qatar est aussi propriétaire du deuxième tableau le plus cher, un Cézanne, une version de ses *Joueurs de cartes*.

Les Qataris, pas de raison a priori de leur dénier leur intérêt (ou intérêtissement) dans l'art et dans le football. Dans le sport en général, sachant également qu'ils passent un sale moment avec leurs puissants voisins, et que tous les moyens sont bons pour montrer ses muscles. Qataris, Pinault, Abramovitch, Rybolovlev, elle est quand même drôle, elle intrigue, cette collusion, art et football, dans les plus hautes sphères des finances. De quoi être frappé par telles coïncidences, tels parallélismes. Cela dit, il n'y a pas que le fait des prix qui montent, des œuvres d'art comme des transferts des joueurs, au bout il y a un changement de nature des deux, sous l'effet d'une financiarisation exorbitante.

Bien sûr que d'un côté il peut exister un véritable amour des belles choses (et pas seulement sonnantes et rébuchantes), et de l'autre du ballon rond, et pour les deux, ça peut tenir pour une

bonne part à de l'amour-propre, voire de la volonté de pouvoir. Sans oublier un goût de la spéculation. L'immobilier, on le sait, ne rapporte plus guère, les placements non plus, on mise donc sur l'art, c'est sur les joueurs de football qu'il le faut, c'est là, pas pour tous, qu'il y a les plus grosses plus-values. Vous vous rendez compte, il y a une année, pas plus, en été 2016, Ousmane Dembélé a été transféré du Stade Rennais, de François Pinault et de sa société holding Artemis (non sans lien avec Luxembourg), à la Borussia Dortmund pour la somme, aujourd'hui ridicule, de 15 millions ; là, à moins d'un revirement, il rejoint le FC Barcelone pour 120 à 150 millions. Voilà du gain, et le Stade Rennais a été assez prévoyant pour se garantir 25 pour cent de la revente.

Il est de ces nouveaux propriétaires de club qui jouent là-dessus, j'en soupçonne quelques-uns, pour rester dans le championnat français, en premier Rybolovlev, de l'AS Monaco, mais il pourrait trouver un rival dans Gérard Lopez et son LOSC. L'achète à bas prix un jeune, un soi-disant espoir, ça n'ira pas toujours dans le laps d'une seule année, mais j'espère le revendre à prix d'or. Pour les Basquiat, Picasso, Bacon, de Kooning, Pollock, dans le haut de gamme des ventes aux enchères, il faut se contenter d'accroissements bien plus modestes.

Le transfert de Neymar, il a été source d'engouement, sur les Champs-Élysées, dans le Parc, cause aussi d'indignation, en envisageant d'autres emplois des millions. Ailleurs, le scandale n'est pas moindre, l'UEFA aura Volkswagen, salut les tricheurs, comme sponsor, et le CIO semble empêcher 100 millions de dollars pour permettre aux Russes de revenir aux Jeux en hiver 2018. Panem et circenses, c'était du temps des Romains, on est bien au-delà, dans le spectacle (il faut relire Guy Debord), dans le commerce. Et du côté de l'art,

Il y a pire au monde, certes, mais les deux fonctionnent assez bien comme révélateurs

ça suit allègrement ; plus que des musées privés, pour les noms remonte dans le texte, et les expositions sont du même acabit. Pour un peu, à faire regretter le (bon) vieux temps du capitalisme familial et paternaliste, de la création d'un FC Sochaux, des collectionneurs attachés à une communauté, des institutions passées à la main publique qui portent aujourd'hui leur nom et honorent leur engagement.

Ultime remarque au sujet du transfert de Neymar. Des professeurs de droit s'en sont félicités, les footballeurs auraient repris la main, échappant de la sorte à leur condition (quand même dorée) d'esclave. C'est vrai, pour les stars, ça ne change rien pour la masse. Quant au fair-play financier, on se doute qu'il a été institué, sur d'autres terrains il en va de même, pour que les riches le restent et le deviennent encore plus, et se défendent contre les parvenus. Les Qataris, un peu comme un chien dans un jeu de quilles. Et les Barcelonais, des arroseurs arrosés, avec l'argent de la clause libératoire, tous savent maintenant qu'ils ont de quoi payer.



Paul Gauguin : *Quand te maries-tu ?*, huile sur toile de 1892, vendue pour 265 millions d'euros

STIL

Heibleifs-käerchen

Michèle Sinner

August, Sommerloch, Urlaubszeit. Jahrzehntelang wurde das Reisen einfacher. Der Schengen-Raum wurde größer. Ausgediente Militärbasen wurden in Billigflughäfen für die arbeitende Klasse umgewandelt, für die ein Ticket in der *Economy Class* bis dahin unerschwinglich war. Knapp außerhalb Europas sorgten autoritäre Regimes dafür, dass billige Arbeitskräfte die *all-inclusive* Drinks auf dem Weg zu Sehenswürdigkeiten aus der Antike servierten.

Doch seit ein paar Jahren wird es zunehmend schwieriger, ein geeignetes Urlaubsziel zu finden. Der Schengen-Raum wird wieder kleiner, weil Regierungen Grenzen schließen lassen, entweder um Flüchtlingsströme zu stoppen oder um Terroristen nach ihrem Ausweis zu fragen. Die EU-Strukturgelder sitzen nicht mehr so locker, und das Wettbewerbsrecht wird auch an Regionalflughäfen strenger durchgesetzt. Seit dem Arabischen Frühling sorgen weniger Diktatoren dafür, dass der Islam in Nordafrika von der Variante „exotisch“ statt „extrem“ ist. An den Badestränden Südfrankreichs und in den europäischen Metropolen herrscht ebenfalls Terrorgefahr. Und wer kann sich am süditalienischen oder griechischen

Strand wirklich auf seinen Schundroman konzentrieren, wenn Hilfsorganisationen neben der Sonnenliege Flüchtlinge notversorgen, die sie gerade aus dem Meer gefischt haben?

Da erscheint der Urlaub zuhause plötzlich als attraktive Alternative. Und bei genauerer Betrachtung birgt er nicht nur finanzielle Vorteile, weil man keine Reisekosten anhäuft, sondern auch weil man viel weniger Stress hat.

Das fängt schon bei der Buchung an. Wer zuhause bleibt, spart sich viele Stunden wertvoller Lebenszeit, die vor dem Computer damit verbracht werden, bis zur völligen Verunsicherung auf unterschiedlichen Webseiten nach Angeboten zu suchen, die nicht vergleichbar sind: eine Viertelstunde, um zu verstehen, dass die eine Seite Preise in Euro, die andere sie in Dollar anzeigt. Eine halbe Stunde, um zu merken, dass sich hinter dem günstigsten Ticket eine Reisedauer von 36 Stunden mit vier Zwischenlandungen versteckt, was den Zehntageurlaub um fünfeinhalb Tage verkürzen würde. Fünf Minuten, um herauszufinden, wo sich in den Einstellungen die



Am Strand von Nizza



L'événement

On a beau se consoler du fait que le côté sud de la **Place d'Armes** est sérieusement en train de redorer le blason de ce qu'on considèrait longtemps comme le salon de la ville avant de devenir un dépôt pour *fast food*. Qui ont fini par chasser des clients locaux en les remplaçant par l'odeur d'huile rance de frites industrielles et celle des crèmes solaires de jeunes en mal d'occupation ou de touristes à la recherche d'une pizza juste décongelée. Malgré donc cet effort de regain pour le retour d'une certaine qualité dans cet endroit jadis idyllique, on nous oblige à supporter à longueur de mois d'été des concerts d'une ringardise affligeante organisés midi et soir à partir du kiosque de la place (photo : sb). Tout cela sans doute pour justifier l'existence le l'Ugda et de ses nombreuses harmonies locales. Lesquelles trouvent vraisemblablement dans l'interprétation d'anciens tubes du Grand Prix Eurovision l'apothéose d'une année de répétitions. Qu'on leur trouve donc un endroit qui fera venir les amateurs de ce genre musical désuet vers eux, au lieu de prendre en otage acoustique des clients paisibles qui étaient venus se reposer et ne s'entendent même plus parler. Et, non, nous ne sommes pas les seuls à nous en plaindre. Les serveurs et serveuses de la place, qui doivent subir le martyre pendant tout l'été, seraient les premiers à signer la pétition. GD



L'endroit

Elle était bien regrettable à constater, la cessation de commerce soudaine à la **Becher Gare** peu après que le restaurant fut doté d'un macaron. L'excès de prétention du jeune management fut sans doute à l'origine du départ précipité de leur Chef. Il aurait été dommage de devoir condamner le lieu lui-même, lumineux et bien aménagé, avec de grandes fenêtres et une magnifique terrasse offrant une belle vue sur toute la vallée de Bech (photo : GD). Six mois après la reprise, les choses semblent bien s'y passer. En toute simplicité et en complicité avec une initiative locale. On est satisfait d'y retrouver un Chef bien connu des clients fidèles de la Brasserie Guillaume, car Alexandre Gérard était le premier à se trouver aux commandes de cet endroit devenu depuis légendaire pour ses carpaccios et fruits de mer. Ainsi n'est-il pas étonnant de retrouver sur la carte de la Becher Gare des plats traditionnels comme le pavé de bœuf Wagyu ou le filet de lotte au safran. Des petites excentricités comme une crème de tomate au Kachkéis ou une salade de scampis au campari font toutefois aussi partie de l'offre. Des bons pinards aux prix raisonnables arrondissent l'offre de Catia, la sommelière, et la bière locale y est fraîchement servie à partir des fûts remplis dans la gare voisine, où l'on peut visiter le hall de fabrication de la Echternacher Brauerei. GD



L'endroit

Il fait recette depuis quatre ans déjà. Et si son existence ne nous avait jusque-là pas excité plus que cela, c'est parce qu'un restaurant de centre commercial attire moins le gourmet qu'il ne remplit l'estomac du consommateur de la grande surface fatigué de pousser le caddy. Mais dernièrement un restaurant plutôt haut de gamme s'est établi dans un centre du Nord, et l'étoile montante parmi les jeunes restaurateurs nationaux, à savoir Mathieu van Wetteren de l'Apdiikt à Steinfort (portrait dans le *Land* du 28.07.2017), a fait ses débuts lui aussi dans l'espace commercial de sa mère. Il n'y a donc pas de raison qu'Arnaud Deparis, jeune chef au **Cube** de la Belle Etoile, n'ait aussi une belle carrière devant lui. Le restaurant, il faut l'avouer, s'est doté d'un bel intérieur, et si on a vue sur le parking on peut se consoler en se disant que ce lieu est lumineux et séparé du reste du centre (photo : GD). La carte est diversifiée et présente beaucoup de plats fusion à tendance asiatique. Le gros scampi en kadaïf est un régal croustillant parfumé et plein de saveur. Des poissons et viandes plus traditionnelles y sont aussi servis avec générosité. Petit plus : ici, au contraire d'autres restos qui le servent désormais comme un vrai dessert copieux, le café gourmand en est encore vraiment un, pour 5,60 euros, avec quatre petites mignardises. Merci d'avoir respecté cette règle. GD

Reisedauer für eine innereuropäische Strecke auf erträglichere zwölf Stunden beschränken lässt. Eine weitere halbe Stunde, um auf allen Webseiten zu testen, was sich preislich ändert, wenn man ein oder zwei Tage früher oder später fliegt, beziehungsweise zurückkommt, was eine ganz erstaunliche Menge an Variablen ergibt.

35 Minuten, um mit Kreditkarte Nummer eins (aus unerklärlichen Gründen abgelehnt) und Nummer zwei alle Schritte der Buchung zu durchlaufen, nur um eine Millisekunde vor Transaktionsabschluss adrenalindurchflutet festzustellen, dass bei diesem Preisangebot nur Handgepäck erlaubt ist, was dank Sicherheitsregeln nicht einmal die Mitnahme der Familientube Sonnencreme in den Tauchurlaub ermöglicht. Fünf Minuten, in denen man die Realität leugnet und nicht einsehen will, dass trotz eines halben Dutzend so genannter Billigfluggesellschaften in Findel Luxair immer noch das einzige Angebot macht, das zeitlich und praktisch gesehen durchführbar ist.

45 Minuten, um für einen ähnlichen Ticketpreis ein Reiseziel in Fernost zu suchen und zu finden, mit allen Datumsvariablen. Eine Minute, um im Reiseführer nachzuschlagen, dass alle getesteten Datumsvariablen in die Regenzeit fallen. Fünf Minuten, um schier zu verzweifeln und den Partner anzuschauen, warum er oder sie sich nicht darum kümmert, dann einsehen, dass das keinen Sinn hat. Sieben Minuten, um mit den Ursprungsdaten das erstgewählte Reiseziel mit der Luxair zu buchen. Zehn Sekunden, um sich zu schwören, dass man beim nächsten Treffen dem Bekannten, der dort arbeitet, aber gehörig die Meinung geigt. Oder vielleicht sogar auf seiner *Facebook*-Seite, für den größeren Kollateralschaden?

Auch im Vergleich zu jenen, die mit dem Auto verreisen, oft junge Eltern, haben die Daheimbleiber weniger Stress. Das fängt beim Packen an und geht unterwegs weiter: Den Kofferraum wie beim Tetris-Spielen einpacken, mit Genugtuung den Rest der Familie informieren, dass alles drin ist. Ungläubig feststellen, dass der Rest der Familie zwei weitere Kubikmeter Krempel mitnehmen will, zähneknirschend die Fassung bewahren, um den Urlaub nicht im Streit zu beginnen.

Neues Tetris-Spiel beginnen, das die halbe Nacht dauert, wenn man eigentlich frühmorgens wegfahren wollte, um den starken Verkehr zu meiden. Vor der Abfahrt alle Familienmitglieder zum Toilettengang nötigen und ihnen das Trinken verbieten. Übernächtigt losfahren. Kurz nach Metz halten, weil jemand die Toilette braucht; feststellen, dass kurz nach Metz mindestens 20 weitere Leute die Toilette brauchen. Sich über die hygienischen Zustände an französischen Raststätten ärgern, die in 30 Jahren unverändert schlecht sind.

Navi neu programmieren. Trotz anfänglicher Ablehnung das Hinzuziehen von *Google Maps* erlauben, um die Stauwarnungen zu erhalten. Mithilfe der Faltkarte über Schleichwege navigieren. Kurz vor Ankunft feststellen, dass man die Unterlagen fürs Ferienhaus zu Hause vergessen hat. Sich darum streiten, wer sie einpacken sollte. Sich fragen, ob es politisch korrekt und gesellschaftlich akzeptabel ist, wenn die Eltern nach dem Familienurlaub Urlaub von der Familie brauchen, um sich zu erholen.

Für den Urlaub zuhause spricht auch, dass man sich bei Ausflügen mit den gängigen Fremdsprachen verständigen kann. Der Heimurlaub mindert auch das Risiko von Verdauungsstörungen beispielsweise durch allzu exotische Speisen. Schließlich wissen Sie, wo in der Nachbarschaft wann welches Restaurant geöffnet hat und ob es dort schmeckt.

Wer befürchtet, sich durch den Urlaub in Balkonien vor Freunden und Bekannten lächerlich zu machen, weil er noch vor Kurzem entweder Synonym für Geldnot war oder für provinziellen Mangel an Aufgeschlossenheit und Abenteuerlust, kann mittlerweile ruhigen Gewissens daheim bleiben. Denn es gibt inzwischen nicht nur den englischen Fantasiebegriff *Staycation*, der wesentlich trendiger klingt, als die alte *Heibleifs-käerchen*. Und nachdem US-Präsident Donald Trump, von einem internationalen Aufschrei der Entrüstung begleitet, das Pariser Klimaabkommen gekündigt hat, war die Zeit nie günstiger, um alle, die ausschließlich Bio-Produkte essen wollen, aber dreimal jährlich in Urlaub fahren, als Umweltheuchler zu beschimpfen.